

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2023

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	7
2023-001 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	7
2023-002 Démission de M. Vincent Morel de son mandat de conseiller municipal – Remplacement par M. Jimmy Derouault – Nouvel ordre du tableau – Désignation dans diverses commissions et instances.....	13
2023-003 Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif	14
2023-004 Désignation d’un représentant du Conseil municipal auprès de l’association nivernaise RN7 2 x 2 voies 14	
2023-005 Rapport sur la situation municipale en matière d’égalité femmes-hommes	14
2023-006 Débat d’Orientations Budgétaires de l’exercice 2023	18
2023-007 Groupement de commandes pour les prestations de reliure des actes administratifs coordonné par Nevers Agglomération	47
2023-008 Réintégration de l’ancienne station d’eau potable, située 9007, route de Sermoise à Nevers	47
2023-009 Mise en vente de terrains rue du Bois d’Ardenet à Nevers.....	47
URBANISME.....	49
2023-010 Convention de co-maîtrise d’ouvrage entre Nevers Agglomération, la commune de Marzy et la Ville de Nevers pour la réalisation d’un aménagement cyclable route de Busserolles/route de Marzy	49
2023-011 Désaffectation et déclassement d’une partie de la parcelle CY 146 – Angle de la rue de la Raie et de l’avenue Patrick Guillot à Nevers.....	50
2023-012 Vente de parcelles non-bâties AI 417 et AI 418 à Mme Jeanine Seebach : quartier Boulevard de Lattre de Tassigny, rue des Chauvelles	50
2023-013 Vente de parcelle non bâtie AI 494 à M. Georges Kubler ; quartier du Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny – rue des Chauvelles - Vente de la parcelle non-bâtie A I 494 à.....	50
RELATION CITOYENNE.....	50
2023-014 Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers aux associations	50
2023-015 Parking de la Passière : Règlement intérieur et modalités de location	50
ENFANCE JEUNESSE.....	51
2023-016 Séjours scolaires - Barème de participation financière des familles – Année 2023	51
2023-017 Mise à disposition d’un local sis 1 Mail du Vernet à Nevers au profit de l’association 1000 et une bulles 52	
SPORT ET BIEN ETRE	53
2023-018 Association Cercle Nevers Escrime – Attribution d’avance de subvention	53
CULTURE.....	53
2023-019 Mise à disposition de locaux de la ville de Nevers aux associations culturelles – Année 2023	53
2023-020 Classement au titre des Monuments Historiques de deux cloches appartenant à la ville de Nevers	53
2023-021 Partenariat entre la Ville de Nevers et l’Agence Livre et Lecture	54
ATTRACTIVITE	54
2023-022 Prix Stars et Métiers – Année 2023	54
MOTIONS.....	54

2023-025	Motion présentée par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire – Travaux sur la ligne ferroviaire Nevers-Dijon	54
2023-023	Motion de soutien sur les moyens alloués aux collectivités pour faire face à l’inflation, à la crise énergétique et aux contraintes budgétaires, et pour générer de nouvelles recettes en direction des collectivités locales	57
2023-024	Motion pour une aide financière de la Ville de Nevers aux victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie	60
	Question orale – Ecole de Loire – Par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire	63

La séance est ouverte à 18 h 30. En l'absence momentanée de M. le Maire, Mme Morini, Première Adjointe, préside la séance.

Mme Morini – Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. J'en profite pour saluer également les personnes qui nous suivent *via Facebook*.

Un mot pour vous expliquer que notre Maire est en ce moment même en conférence de presse, avec le Préfet de la Nièvre et le Procureur de la République, en préfecture, au sujet de l'incendie volontaire de la mairie annexe du quartier Grande Pâtur de Nevers. Incendie qui a eu lieu vendredi 24 février vers 22 h 00. Le Maire va nous rejoindre, et il nous fera un retour plus précis sur la situation. Merci.

Je voudrais également accueillir, en ouverture, Jimmy Derouault. Bienvenue parmi nous. Si vous le souhaitez, je vous propose de prendre la parole, et de nous dire ce que vous avez envie de nous dire.

M. Derouault – Je voudrais surtout parler de M. Vincent Morel, que je remplace. Monsieur le Maire l'a déjà remercié, lors du dernier Conseil, pour le travail qu'il a accompli avec le groupe Nevers Ecologique et Solidaire. Je voudrais aussi saluer son engagement en faveur des citoyens et des citoyennes de notre ville ; bien sûr dans son domaine professionnel, la culture, où il a été très exigeant, et notamment ici dans cette enceinte. Je suis sûr qu'il continuera de l'être partout où il interviendra, et j'espère, notamment, encore, avec nous.

Les valeurs qu'il a portées dans ce Conseil, la solidarité, l'écologie, le sens du collectif, entre autres, j'aurai le plaisir de continuer de les porter dans le groupe Nevers Ecologique et Solidaire, en tant qu'élus communiste, de manière franche et cordiale, comme les élus communistes ont l'habitude de le faire, et comme les élus NES le font au Conseil municipal de Nevers, en travaillant le fond des dossiers en lien avec les habitants, et à leur service. Merci.

Mme Morini – Merci à vous.

Je vais tout d'abord donner lecture des procurations, pour cette séance. Bertrand Couturier donne procuration à Amandine Boujlilat. Cécile Dameron à Laurent Pommier. Anne Wozniak à Pierrette Concile, jusqu'à son arrivée. Hervé Barsse à Daniel Devoise. Chrystel Pitoun à Philippe Cordier, jusqu'à son arrivée. Jean-Luc Dechauffour à Michel Suet, jusqu'à son arrivée également. Isabelle Kozmin à Guy Grafeuille. Rose-Marie Gerbe à François Diot.

Intervenante – *(inaudible)*

Mme Morini – En cas d'absence... D'accord. Donc à Guillaume Largeron. Merci.

Je vous propose que soit désigné comme secrétaire de séance, s'il l'accepte, bien sûr, Philippe Cordier ; et Damien Baudry si c'est d'accord pour lui. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je confirme que Philippe Cordier et Damien Baudry seront secrétaires pour cette séance.

Avant que nous abordions le déroulé de ce Conseil, nous souhaiterions rendre hommage à des figures locales qui nous ont quittés en ce début d'année. Je vais rappeler ce que ces trois personnes ont pu faire à Nevers jusqu'à ce début d'année.

Tout d'abord, Jacqueline Richard, qui nous a quittés à 75 ans le 4 janvier dernier. Il s'agit d'une ancienne élue de Nevers, ancienne directrice du centre social Vertpré à Nevers. Elle

avait rejoint la liste municipale de gauche menée par Didier Boulaud en 2008. Ancienne assistante sociale, son entrée en politique traduisait son engagement humain personnel. Au cours de cette mandature, elle avait succédé à Jean-Louis Balleret, en devenant adjointe à la culture et aux sports. Elle avait largement soutenu la création du festival littéraire Tandem, en partenariat avec la médiathèque de Nevers. Compagne depuis de longues années de l'artiste nivernais Antoine Panéda, Jacqueline Richard était elle-même violoniste au sein de l'orchestre des Concerts Nivernais.

Nous souhaitons également rendre hommage à Bernard Bardin, qui est décédé dans sa 89^{ème} année le 3 février dernier. Maire de Clamecy de 1977 à 2008, président du Conseil général de 1986 à 2001, député, Bernard Bardin a marqué la politique nivernaise des années 80 et 90. Professeur de collège, il a toujours eu l'éducation des plus jeunes à cœur. Il a débuté sa vie d'élu en 1976 en devenant conseiller général du canton de Clamecy. Bernard Bardin était également l'assistant parlementaire du député François Mitterrand, puis son suppléant, avant de se présenter lui-même en 1981 lorsque François Mitterrand accéda à la Présidence de la République. Réélu à l'Assemblée nationale en 1988.

Passionné par l'art contemporain, Bernard Bardin a pesé pour voir aboutir la création du centre d'art de Pougues-les-Eaux, au sein duquel se sont succédé de nombreux artistes français et étrangers.

C'est aussi grâce à son impulsion et à sa ténacité que la Nièvre a pu obtenir en juillet 1991 le Grand Prix de France de Formule 1.

Enfin, rendons hommage à André Vincent, qui, lui, est parti à l'âge de 83 ans. Chef d'entreprise bien connu, à la tête de nombreuses concessions automobiles, André Vincent s'était également investi dans la politique en 1983. Conseiller municipal à Nevers jusqu'en 1995, également conseiller général de Nevers Centre de 1992 à 1994.

Je vous invite, en leur hommage, à une minute de silence.

Je vous remercie.

Commençons cette séance par l'adoption des comptes rendus des Conseils municipaux du 27 septembre 2022, du 8 novembre 2022 et du 13 décembre 2022.

Y a-t-il des questions ou des remarques de votre part ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de valider ensemble ces trois procès-verbaux.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptés à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adoptés à l'unanimité.

Bien sûr, nous allons aborder les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal. Avant cela, je vais passer la parole à Daniel Devoise, qui voulait vous préciser quelque chose.

M. Devoise –

Juste pour remercier Philippe Perrin, qui s'en va en retraite dans 3 ou 4 semaines, si je ne dis pas de bêtises. Je pense que ce sera son dernier Conseil municipal ce soir. Je voulais donc le remercier, au nom du Conseil municipal, et bien évidemment en mon nom, pour sa gentillesse, le professionnalisme dont il a fait preuve, pour tous les Conseils municipaux, et toutes les autres choses qu'il a faites pour la collectivité. Merci.

Mme Morini –

Merci, Daniel.

Et puis nous allons indiquer les délibérations que nous souhaitons débattre, et les autres que nous voterons successivement sans débat.

Je vais laisser la parole à Michel Suet, qui va vous les énumérer.

M. Suet – Pour le groupe Nevers À Venir, nous allons présenter les délibérations n° 2, 4, 6 sur le Débat d'Orientations Budgétaires, bien sûr. Ensuite, nous avons les délibérations n° 10, convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la commune de Marzy et la Ville de Nevers, n° 16, parking de la Passière, n°17, séjours scolaires, n° 18, mise à disposition d'un local, n°21, classement au titre des Monuments Historiques de deux cloches.

Mme Morini – Y a-t-il d'autres demandes ?

Monsieur Diot.

M. Diot – Bonsoir. À cela, nous ajouterions simplement les délibérations n° 5, 9, 10, et puis nous avons déposé une motion, un vœu, et une question orale.

Mme Morini – C'est noté. Toutefois, je précise que la délibération n°11 (Lancement de la modification simplifiée n°3 du PLU – Création d'une zone d'accueil adaptée aux gens du voyage) a été retirée.

Y a-t-il d'autres demandes ?

Madame Chamoux.

Mme Chamoux – J'avais également déposé une question orale.

Mme Morini – Bien.

Dans ce cas, je vous propose de voter sans débats les délibérations suivantes :

Délibération n°3 – Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7 – Groupement de commandes pour les prestations de reliure des actes administratifs coordonné par Nevers Agglomération – Adhésion au groupement de commandes et adoption de la convention constitutive.
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°8 – Réintégration de l'ancienne station d'eau potable, située 9007 route de Sermoise à Nevers.
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°11 – Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle CY 146 – Angle de la rue de la Raie et de l'avenue Patrick Guillot à Nevers

Délibération n°12 – Vente de parcelles non bâties AI 147 et AI 418 à Mme Janine Seebacker – Quartier Boulevard de Lattre de Tassigny, rue des Chauvelles
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°13 – Vente de la parcelle non bâtie AI 494 à M. Georges Kubler – Quartier du Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, rue des Chauvelles.
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°14 – Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers aux associations.
1 abstention. Adopté à l'unanimité.

Délibération n°18 – Association Cercle Nevers Escrime – Attribution d'avance de subvention.
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°19 – Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers aux associations culturelles. - Année 2023.
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°21 – Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Agence Livre et Lecture.
Adopté à l'unanimité.

Délibération n°22 – Prix Stars et Métiers – Année 2023.
Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2023-001 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Mme Morini – Selon l'ordre du jour, nous abordons les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Madame Chamoux.

Mme Chamoux – Bonsoir. Je voulais revenir sur la décision n° 346 de Monsieur le Maire, qui acte une somme versée de 62 989,44 € pour le remplacement du centre de supervision urbain. Il me semble que cette décision s'inscrit dans la suite logique du passage de la vidéosurveillance à la vidéoprotection, devançant ainsi les résultats de la concertation citoyenne qui a été mise en place par la Mairie. Cette concertation citoyenne, d'ailleurs, qui ne semble pas avoir été tellement prise au sérieux, puisque ça ressemble plutôt à une « farce démocratique », excusez-moi des propos. D'abord, elle a été annoncée lors des vœux de Monsieur le Maire puis relayée dans *Le Journal du Centre* ; il me semble que l'ensemble des citoyens de Nevers n'ont pas pu vraiment s'en saisir.

Par ailleurs, chacun aura pu voter autant de fois qu'il le souhaite, en fonction du nombre d'adresses IP que l'on a, puisque, moi, je l'ai fait moi-même, j'ai pu voter avec mon téléphone portable, avec mon ordinateur ; et, si on multiplie les adresses IP, on pourra voter autant de fois que l'on veut. On peut faire voter des cousins qui habitent dans d'autres départements, voire dans d'autres pays, puisque tout le monde peut voter sur le sujet ; j'ai fait voter des amis qui habitent vers Dijon. Donc tout le monde pouvait voter.

Bien sûr, on ne sait pas qui va attester de la validité de ces résultats. Il me semble que le processus démocratique n'est pas tout à fait vérifié, dans cette démarche.

Bref, on se doute quel sera le résultat. Or, il me semble que le passage de la vidéosurveillance à la vidéoprotection mérite un réel débat de fond sur le choix du modèle de société dans lequel on veut vivre. Est-ce qu'il s'agit de celui de surveiller et punir, celui du contrôle social, à l'instar de la Chine ou des Émirats arabes unis ? Ou bien celui

où l'argent des contribuables est utilisé pour financer des services de prévention, les secteurs médicaux, sociaux, éducatifs et une police de proximité ?

Tout d'abord, pour passer de systèmes de vidéoprotection à la vidéosurveillance, il faudrait que l'on ait éventuellement une évaluation, un bilan. On nous avait promis en Commission 1 que l'on nous donnerait un bilan sur les analyses du système de vidéoprotection. Nous ne l'avons pas eu. Je me demande donc s'il existe.

Aujourd'hui, quels sont réellement nos besoins ? N'avons-nous pas d'autres solutions à envisager pour répondre aux problèmes que nous aurions, si tant est qu'on les connaisse, que la vidéosurveillance ?

Je voudrais savoir, moi, quels sont les besoins que l'on a estimés, et quelles autres solutions on a envisagées.

Un rapport de la Cour des Comptes et de la CNIL rappelle qu'aucune corrélation globale n'a été révélée entre l'existence de dispositifs de vidéoprotection et le niveau de la délinquance commise sur la voie publique ou encore les taux d'élucidation.

C'est même également Guillaume Gorman qui a fait un rapport pour la gendarmerie, lequel conclut aussi à l'absence d'effets sur la commission d'infractions, et à une utilité résiduelle pour l'élucidation des infractions commises : 1,13 % des enquêtes élucidées ont bénéficié des images de caméras sur la voie publique. Ce n'est pas moi qui ai inventé les chiffres ; vous pouvez les trouver, ils sont disponibles assez facilement.

Par ailleurs, il y a fort à parier que ceux qui souhaitent commettre des actes délictueux ne vont pas se mettre sous les caméras, évidemment. Donc on ne fait que déplacer le problème.

Par ailleurs, ce que j'aimerais savoir, c'est sur quels motifs l'agent assermenté qui sera placé derrière les caméras de vidéosurveillance va décider d'une intervention. Là-dessus, encore, il y a une opacité totale concernant les critères. Cela sera-t-il fondé sur la seule conviction de l'agent ? Cela suffira-t-il à rendre la personne coupable ? Ou bien aura-t-elle droit quand même à un procès ? C'est ce que l'on peut se demander.

Je voudrais donc savoir aujourd'hui, puisque nous avons demandé lors d'un des premiers Conseils municipaux, la mise en place d'un comité d'éthique concernant déjà la vidéoprotection, si ce comité d'éthique a réellement fourni un travail. Peut-on y avoir accès ? Et puis on nous a également promis une charte sur la vidéoprotection. Aurons-nous une charte sur la vidéosurveillance ? Puisqu'il me semble que les cadres d'intervention des agents assermentés devraient être redéfinis.

On sait, par ailleurs, que le secteur de la sécurité est aujourd'hui un marché très lucratif, et en pleine expansion. Ce n'est encore pas moi qui le dit, mais *La Gazette des Communes*, qui est devenue, décidément, ma lecture favorite, qui le rapporte, et qui indique que, partout, le reste à charge, pour la collectivité, est très opaque. Petit à petit, on voit que la vidéosurveillance fait exploser les budgets publics qui lui étaient consacrés. En fait, on mise sur une première somme, et puis, sans cesse, il faut rajouter de nouvelles choses (les logiciels, le raccordement des caméras, de nouvelles caméras), et puis bientôt on va nous dire que la vidéoprotection est inefficace, et qu'il va falloir passer à la reconnaissance biométrique, comme c'est le cas, par exemple, dans ce qui est prévu dans la « loi JO 2024 » à Paris, qui va être mise à l'essai. On se doute donc que l'on va petit à petit vers une escalade sécuritaire.

Enfin, je voudrais savoir si, à Nevers, on a réellement estimé le coût que cela va avoir pour les Neversois.

Je vous remercie.

Mme Morini –

Merci à vous.

Avant de donner la parole à Daniel Devoise, j'avais envie de faire quelques remarques sur votre propos.

Le sujet ne traite pas de la vidéosurveillance, mais d'une extension de notre système de vidéoprotection. La délibération traite de cela. Pour autant, je veux bien vous répondre sur le sujet de la vidéosurveillance. Pour ce qui est de la consultation, on est bien d'accord, il ne s'agit pas d'un vote ayant une quelconque valeur juridique ; il s'agit d'une consultation des Neversois. Elle n'est peut-être pas parfaite ; néanmoins, chacun a été invité à voter, et elle reflète l'avis de ceux qui auront pris le temps d'aller donner leur avis.

Il y a quelque chose que j'ai relevé aussi dans vos propos ; vous dites que les délinquants ne vont pas aller se mettre sous les caméras. J'ai presque envie de vous répondre « Mettons-en partout ; comme cela, les délinquants et les agresseurs n'auront plus d'endroits pour se mettre, et nous serons plus en sécurité. »

Pour ce qui est du déploiement, je passe, comme convenu, la parole à Daniel Devoise.

M. Devoise –

Je vais juste compléter, mais je n'ai pas tous les éléments, car vous étiez partie d'une question, et, en fait, il y en a eu 10, et, au bout d'un moment, je vous le dis sincèrement, je n'ai pas tout noté.

La première question, c'était les 60 000 € qui sont pour le changement du centre de supervision urbain. Mme Morini vous l'a dit, ce n'est pas pour passer à la vidéosurveillance ; c'est juste pour dimensionner et pouvoir traiter correctement les données issues de la vidéoprotection.

Quant au vote, on n'en a pas les résultats officiels. Effectivement, c'est une consultation. Le modèle est peut-être à parfaire, puisque vous avez pu voter deux fois ou trois fois – Ce n'est pas bien. Je plaisante –. Mais après, sur le débat relatif à la vidéosurveillance, j'entends vos arguments issus des différents articles que vous avez pu lire. Après, chacun peut donner son avis ; vous, moi, et l'ensemble des Neversois. On verra ce qu'il ressort de cette étude.

Claude Loron pourra vous répondre sur le comité d'éthique, et sur la charte d'utilisation de la vidéoprotection.

Je voulais juste apporter ces éléments-là. Merci.

Mme Morini –

Yannick Chartier.

M. Chartier –

Bonsoir. Je voudrais compléter les propos de M. Devoise. Depuis des années, nous avons installé la vidéoprotection, comme vous le savez. Elle a largement fait ses preuves, dans la ville, et nous avons étendu ce réseau, et je pense qu'aucun Neversois ne critique réellement sa mise en œuvre.

Vous avez, dans vos propos, comparé le taux d'élucidation, selon des analyses et des études que vous mettez en évidence. Certaines études ; ce n'est pas toutes les études. Mais le taux d'élucidation tient compte de l'ensemble de la chaîne judiciaire. Il y a les caméras ; ensuite, il y a l'interpellation, il y a la police, ensuite il y a la justice, etc. C'est tout une chaîne judiciaire ; on ne peut pas comparer toute la chaîne judiciaire. Je ne sais pas quel est la pertinence au global de l'ensemble de la chaîne judiciaire. Mais on parle de la vidéoprotection et de la vidéosurveillance ; on ne parle pas de la chaîne judiciaire. Vous comparez deux choses qui ne sont pas comparables.

- Mme Chamoux – (inaudible)
- M. Chartier – Éluclidation ; cela dépend, après, de la police. Ce n'est pas nous qui faisons les enquêtes. Cela dépend de la pertinence et de la qualité des équipes enquêtrices et également du nombre de policiers que l'on peut avoir sur un territoire... Il y a beaucoup de paramètres qui font que cela marche ou que cela ne marche pas.
- Mais je voulais dire que la vidéoprotection a fait largement ses preuves depuis des années à Nevers.
- Mme Morini – Juste avant de vous redonner la parole, je rejoins M. Chartier. Par ailleurs, vous dénoncez le fait de vouloir punir ; moi, je n'ai aucun problème avec ça. Celui qui est pris grâce à la vidéoprotection en flagrant délit de commettre un crime, je n'ai aucun problème avec le fait de vouloir le punir.
- Je vous rends la parole, avant de la donner à M. Diot.
- Mme Chamoux – Je voulais simplement revenir sur ce que vous avez dit au sujet des actes délictueux et qu'il faudrait mettre des caméras partout ; je vous rappelle juste qu'une femme meure tous les trois jours sous les coups d'un mari violent. À ce compte-là, mettez des caméras aussi dans les maisons des gens, puisque la délinquance, elle est là aussi. Tout cela est un peu tiré par les cheveux. Il me semble que les actions de prévention, en amont de punir les crimes, me semblent fortement nécessaires ; et, en ce moment, on en a grandement besoin.
- Mme Morini – Je vous rassure, et je pense que chacun l'aura compris, il s'agissait d'une boutade de ma part.
- Monsieur Diot.
- M. Diot – Il ne s'agit pas de lancer un débat – j'espère – sur l'efficacité de la vidéosurveillance et de la vidéoprotection ; cela viendra plus tard... Dans la décision du Maire qui nous est proposée, il s'agit d'adapter le centre de supervision urbain pour la vidéoprotection, pour l'instant, pour le préparer au doublement du nombre de caméras. C'est cela, en fait, le problème ; c'est que nos serveurs ne sont plus dimensionnés pour les 96 caméras, je crois, que vous avez programmées d'ici la fin du mandat. Aujourd'hui, on a 42 caméras ; vous en rajoutez 45. En tout cas, c'est ce qui a dû être signalé dans le contrat de sécurité intégrée avec l'État que nous avons voté il y a plus d'un an. Il faut plus de flux... C'est l'objectif.
- Une question. Vous n'avez pas la réponse ; vous venez de le dire. Ma question était : « Quel est le résultat de la consultation que vous avez lancée en direction des Neversois pour le passage de la vidéoprotection à la vidéosurveillance ? » Vous nous la donnerez en temps et en heure.
- Ma remarque, c'est sur le coût global que la Ville a mis dans ce réseau de caméras depuis 2016. Il faut quand même s'y arrêter. Un investissement de plus de 600 000 € HT, et un reste à charge de 365 000 € pour la Ville ; et, en fonctionnement, 15 500 € HT par an. Nous sommes aujourd'hui à 42 caméras. On va en doubler le nombre d'ici la fin du mandat, et donc doubler l'investissement. *A priori*, cela fera donc 1,2 M€. Et doubler aussi le fonctionnement, et même plus que doubler le fonctionnement, parce que, si l'on passe effectivement à la vidéosurveillance, il faudra payer des agents derrière les caméras. Nous ne lançons pas aujourd'hui le débat sur l'efficacité du dispositif ; mais, au moins, on a une idée du coût, et je pense que ce coût-là doit nous interroger, *a fortiori*, au regard

des débats que nous allons avoir dans quelques minutes sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Mme Morini –

Merci, Monsieur Diot.

Michel Suet va nous apporter des éléments de réponse.

M. Suet –

Merci d'avoir précisé la décision du Maire. Car, Madame Chamoux, vous vous êtes beaucoup égarée. La décision du Maire porte surtout sur le système de serveurs. Les serveurs aujourd'hui arrivent à leur pleine capacité, et, ne serait-ce qu'avec les caméras que nous avons aujourd'hui, ils sont incapables d'enregistrer tout ce qui devrait être enregistré.

Par rapport au taux d'élucidation, ce n'est pas ma spécialité, je n'ai pas eu de lectures énormes à ce sujet-là ; ceci dit, quand bien même on éluciderait 2 ou 3 % des incidents avec cela, c'est toujours mieux que rien. En plus, n'oublions pas que les caméras ont un effet dissuasif, quand même.

Je voudrais corriger une autre inexactitude que vous avez dite, à savoir : l'agent n'intervient pas. L'agent qui est derrière les écrans appelle la police municipale s'il détecte quelque chose. C'est la différence.

Monsieur Diot, oui, les chiffres que vous citez sont justes, puisqu'en fait c'est moi qui vous les ai communiqués, suite à votre demande en Commission 1 ; donc il est normal qu'ils soient justes.

Par contre, je vous pose la question. C'est vrai que c'est un investissement important. C'est vrai que ces sommes-là, je préférerais les voir dans d'autres investissements. Que voulez-vous ! L'évolution de la société, elle est comme elle est, malheureusement, et les gens, aujourd'hui, demandent de la tranquillité, demandent de la protection. C'est comme cela ! Vous qui êtes un élu, comme nous, vous devez le voir ; vos électeurs vous disent la même chose. Malheureusement, c'est comme ça ! Que voulez-vous, il faut vivre avec l'évolution de son temps ! Malheureusement. Dans ce domaine, je dirais, malheureusement. En tant qu'élus nous sommes obligés de répondre à une demande, et c'est la demande de la population.

Mme Morini –

Madame Dupart-Muzerelle, d'abord, et puis Madame Chamoux ensuite.

Mme Dupart-Muzerelle –

C'était très court. C'était juste pour une réflexion, justement, sur la consultation. Ce que je regrette, c'est qu'il y a une question qui est absolument sèche, abrupte : pour/contre. Il n'y a aucune définition. On ne donne pas le coût de cet équipement. On n'en donne pas les conséquences. Je trouve que, pour une consultation de la population, c'est quand même un peu léger.

Mme Morini –

C'était volontaire, en fait. Vous pouvez le regretter. Mais l'idée était vraiment « sur le principe, êtes-vous contre ? Êtes-vous pour ? », sans ouvrir le débat. Ça viendra.

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Je regrette simplement de ne pas avoir reçu les chiffres que M. Diot a eus, puisque je les avais demandés également en Commission 1.

- M. Suet – Je crois que cela a été envoyé pour vous aujourd’hui. Mais M. Diot les a demandés par écrit, et je lui ai donc répondu par écrit.
- M. Diot – Mais, Monsieur Suet, quand on vous demande quelque chose en Commission, vous l’envoyez à tout le monde, et ça règle le problème ! C’est à vous de faire le boulot !
- M. Suet – Mais, je l’ai fait, en ce qui vous concerne. Vous avez respecté le bon circuit ; je l’ai fait.
- Mme Morini – Mais je crois que cela a été envoyé ce jour à Mme Chamoux. C’est peut-être dans vos mails de ce jour.
- Merci.
- Y a-t-il d’autres questions concernant les décisions prises par le Maire ?
- Monsieur Diot.
- M. Diot – Oui, il y avait la décision du Maire n°342, concernant la décision de demander à un avocat de défendre les droits de la Ville, un agent ayant entraîné la Ville devant le Tribunal administratif. Cela concerne Denis Prin. Je crois que la Ville de Nevers a déjà été condamnée à deux reprises, par le Tribunal administratif, concernant des affaires avec Denis Prin ; une fois concernant sa mutation d’office, parce qu’il a été chef de cabinet (de 2015 à 2019, je crois), et qu’il a été muté d’office à la Direction des Proximités ; et la Ville avait été condamnée pour cela, et avait dû payer 3 000 € de dommages et intérêts, plus les frais d’avocat, j’imagine. Et une autre fois concernant sa suspension de fonctions pendant 4 mois, et, là, la Ville avait dû payer 1 300 € de dommages et intérêt, et, là encore, les frais d’avocat.
- C’est donc là une troisième fois, une troisième affaire avec Denis Prin qui est portée devant le Tribunal administratif, concernant, cette fois, son compte épargne temps. Je trouve que cela commence à faire beaucoup, pour un conflit soulevé par un agent qui n’est pas n’importe qui, puisqu’il a quand même été chef de cabinet pendant 4 ans. Est-on sûr qu’il ne faut pas arrêter les frais, et rechercher un accord amiable ? Parce que visiblement on a fait un peu n’importe quoi dans ce dossier ; et il est à craindre que, jamais deux sans trois, la Ville soit condamnée une troisième fois au Tribunal administratif. J’attire l’attention sur ce dossier-là.
- Mme Morini – Je ne peux pas préjuger de la décision qui sera rendue. M. Prin est libre d’intenter des actions en justice contre la collectivité. Nous vous ferons retour.
- M. Diot – Heureusement qu’il est libre ! Mais apparemment il a raison, puisqu’à chaque fois il gagne ! C’était ça simplement…
- Mme Morini – On peut avoir deux fois et tort une autre fois. On verra.
- M. Diot – Tout à fait. Et puis la décision, la 345, c’est un autre agent qui emmène la Ville au Tribunal administratif. Peut-on savoir de quoi il s’agit, tout simplement ? Benjamin Guyot, je crois.
- Mme Morini – C’est cela. Il s’agit de M. Guyot, qui, effectivement, a été licencié par la Ville. Il était encore dans son année de stage. Il a été licencié pour insuffisance professionnelle. Voilà

ce que l'on peut dire. La Ville n'a pas souhaité maintenir dans ses effectifs un agent stagiaire qui, effectivement, se plaçait en faute professionnelle. Les représentants du personnel avaient d'ailleurs voté pour cette décision, lors de la procédure administrative. Est-ce plus clair ? Merci.

Y avait-il d'autres questions ? Je ne crois pas. Dans ce cas, nous allons aborder les délibérations.

Il en est pris acte à l'unanimité.

2023-002 **Démission de M. Vincent Morel de son mandat de conseiller municipal – Remplacement par M. Jimmy Derouault – Nouvel ordre du tableau – Désignation dans diverses commissions et instances**

Mme Morini –

Nous allons aborder la délibération n° 002. Il s'agit de la démission de M. Vincent Morel de son mandat de conseiller municipal. Il est remplacé par M. Jimmy Derouault. Vous trouverez le nouvel ordre du tableau, avec la désignation dans diverses commissions et instances.

Effectivement, dans son courrier du 28 novembre 2022, M. Vincent Morel a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

L'article L 270 du Code électoral prévoit dans ce cas, que « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* », permettant que l'effectif du Conseil municipal soit au complet.

M. Jimmy Derouault, suivant sur la liste « Nevers Ecologique et Solidaire », est désigné comme nouveau conseiller municipal.

Vous trouverez dans le rapport l'ordre du tableau du Conseil municipal modifié en conséquence.

Par ailleurs, le règlement du Conseil municipal prévoyant dans son article 9 que chaque conseiller municipal est membre d'une commission municipale au moins, je vous propose que M. Jimmy Derouault soit membre de la Commission 1 (forces économiques, attractivité et prospective et ressources) et de la Commission 4 (déplacements, culture, patrimoine, urbanisme).

En outre, il convient de procéder au remplacement de M. Vincent Morel auprès de différentes commissions auxquelles il participait. Je vous propose de désigner M. Jimmy Derouault dans les commissions et instances suivantes :

- Membre du conseil de quartier Cœur de ville / Jonction
- Membre titulaire de la Commission d'appels d'offres (CAO) et de la CAPA.
- Membre suppléant de la commission d'analyse des dossiers en matière de délégations de service public.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ou présentations dans les instances se font au scrutin secret sauf si le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, un vote au scrutin public.

Il est donc demandé au Conseil municipal, s'il accepte, un vote au scrutin public, qui serait, dans ce cas, adopté à l'unanimité.

Y a-t-il des oppositions à ce principe ? Non.

Je vous demande donc de vous prononcer. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Voté à l'unanimité. Merci pour lui.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2023-003

Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif
Adopté à l'unanimité.

2023-004

Désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès de l'association nivernaise RN7
2 x 2 voies

Mme Morini –

Nous allons maintenant aborder la délibération n° 004. Il s'agit de la désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès de l'association nivernaise RN 7 2X2 voies.

Par courrier en date du 16 janvier 2023, l'association nivernaise RN7 2x2 voies nous informe du renouvellement de son conseil d'administration et souhaite procéder à la désignation d'un élu chargé de représenter la Ville de Nevers.

Il convient donc de désigner un membre du Conseil municipal pour siéger à cette instance.

Je vous propose de désigner Bertrand Couturier.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci pour lui.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2023-005

Rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes

Mme Morini –

Nous allons maintenant aborder la délibération n° 005, qui est le rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes, que je vais vous présenter.

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, tant sur le fonctionnement de la collectivité que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Les chiffres de notre rapport sont ceux du bilan social réalisé au 31 décembre 2022.

Je vous propose d'en parcourir ensemble, mais de façon synthétique, les points saillants.

Tout d'abord, sur l'emploi et les caractéristiques des agents de la fonction publique, on peut rappeler que la fonction publique rassemble 20 % de l'emploi total en France. 62 % des agents sont des femmes. La Ville de Nevers reste dans la tendance nationale, avec une représentation de 60 % en 2022. Les filières les plus sexuées au féminin restent les filières médicosociale, avec 99 % ; administrative, avec 76 % de femmes ; et animation, pour 65 %. L'objectif de la Ville est de perméabiliser les filières par un travail de sensibilisation des agents. La première période de crise sanitaire a réduit les actions entreprises notamment par la suppression des salons et forums de l'emploi ; mais, bien sûr, nos actions reprennent vie.

Autre item abordé dans le rapport, celui de la répartition par catégories d'emploi. Alors que notre société dénonce souvent une moindre représentation des femmes au sein des postes les plus élevés, la Ville de Nevers affiche pour la première fois une majorité de

femmes dans les postes de catégorie A. Encore une fois, cela n'est pas le fruit du hasard, mais bien la conséquence d'une volonté forte et engagée de prouver à tous, et y compris aux femmes elles-mêmes, qu'il est temps de faire sauter les plafonds de verre placés au-dessus des têtes féminines depuis des siècles.

Le rapport interroge également sur la part des fonctionnaires et des contractuels. La fonction publique compte en ses rangs une majorité de femmes, tant fonctionnaires que contractuelles. Notre collectivité s'est attachée à réduire l'écart entre les non-titulaires hommes et les non-titulaires femmes.

Pour ce qui est de la répartition par âge, il existe un quasi-équilibre entre les femmes et les hommes pour les moins de 40 ans. En revanche, les femmes représentent une part plus importante de l'effectif des plus de 50 ans.

Penchons-nous également maintenant sur le sujet des rémunérations. Le statut garantit l'égalité de traitement indiciaire à situations statutaires équivalentes. Pourtant, nous devons bien constater qu'un écart de salaire entre les hommes et les femmes existe au sein de chacune des catégories, A, B ou C. Et cela, au détriment des femmes. Face à ce constat, la Ville de Nevers a élaboré un plan d'action de lutte contre les écarts, et veille à accroître l'égalité des chances tout au long de la carrière des agents.

Pour ce qui est du déroulement de carrière, justement, il relève du statut de la fonction publique territoriale, et est lié notamment aux avancements de grades et aux promotions internes annuelles. Les femmes bénéficient plus largement des avancements de grade que les hommes, mais elles sont, en revanche, moins nombreuses à profiter des promotions internes. La collectivité devra être attentive à une répartition plus équilibrée entre hommes et femmes dans le cadre de ses prochaines promotions internes.

Par ailleurs, la Ville de Nevers se fixe des priorités pour 2023, en définissant un plan d'action :

- Vers une plus grande mixité des filières : Rendre plus perméables les métiers sexués, lutter contre la discrimination, améliorer les conditions de travail, développer les plans de formation.
- Vers des écarts plus faibles de rémunération et des évolutions de carrière raisonnés : RIFSEEP, harmoniser les promotions internes et les avancements de grades, déployer le télétravail, organiser la répartition du temps de travail.
- Vers la mise en œuvre d'une charte du management.
- Vers une tolérance zéro envers la violence ou la discrimination dans le cadre professionnel : campagnes de communication vers les directions et les services, formations sur les violences faites aux femmes.
- Vers une meilleure analyse des politiques publiques au service de la mixité.

Je vous remercie pour votre attention.

Y a-t-il, sur ce rapport et ses commentaires, des questions ?

Oui, je vous écoute, Monsieur Derouault.

M. Derouault –

Merci.

J'ai d'abord essayé de comparer les différents rapports, et notamment avec le dernier, celui qui datait de 2021, et qui prenait en compte les chiffres de 2020. La première chose que j'ai pu constater, c'est la baisse de la féminisation de la police municipale, qui était encore municipale en 2022. Avez-vous une explication à ce sujet ? C'est peut-être dû au faible nombre des effectifs, qui fait qu'un seul recrutement peut faire changer les pourcentages rapidement. Mais je trouve ça dommage.

J'ai aussi été surpris par l'augmentation du taux de temps partiels, notamment féminins, et on peut même parler d'explosion, puisque, dans le dernier rapport, seulement 2 % des agents et 8 % des agentes étaient notés en temps partiel en 2020. On ne peut pas comparer exactement, puisqu'il n'y a pas de chiffre global pour 2022 (c'est par catégories), mais le chiffre semble être largement au-dessus de ces 2 et 8 %. Notre collègue Rose-Marie Gerbe, absente ce soir, s'était étonnée des chiffres de 2020, et je me demande si elle avait peut-être raison quand même sur la façon dont ils avaient été calculés.

Par contre, on peut saluer le rééquilibrage des promotions internes en faveur des femmes, qui est dû bon vouloir de l'employeur ; il ne reste plus qu'à rééquilibrer le nombre de chefs de service, et les ressources humaines de la Ville seront à la hauteur en termes d'égalité femmes-hommes. C'était un premier temps, par rapport aux ressources humaines.

Dans un deuxième temps, j'ai voulu observer les politiques menées par la commune en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire (quelles orientations ? Quels programmes ? Quelles analyses de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes sont décrites, proposées, projetées ?). Là, par contre, j'étais un peu déçu : presque rien. Le dernier tableau du rapport doit correspondre à cette attente, mais c'est plus qu'une attente, puisque c'est ce que demande l'article 61 de la loi du 4 août 2014 citée en début de rapport.

La liste des actions qui est dans ce rapport doit, à mon sens, ne pas rester sous forme de liste, mais bien d'actions à entreprendre, pour pouvoir ensuite être évaluées.

On a celles qui sont présentes dans le tableau, mais je pense que l'on pourrait en rajouter d'autres, comme :

- S'engager à promouvoir la prise en compte de l'égalité femmes-hommes auprès des fournisseurs de la Ville ;
- Former les personnels de la petite enfance à la question des discriminations femmes-hommes ; je pense que cela peut-être fait facilement, et c'est peut-être déjà fait, d'ailleurs ; pourquoi ne pas l'intégrer dans ce rapport ?
- Veiller à l'égalité dans les opérations de communication. Là aussi, Rose-Marie Gerbe l'avait déjà dit à l'époque. Pour cela, l'année prochaine, je propose que le parrain des illuminations de Noël soit Mister Beauté Bourgogne, pour venir contrer ce qui s'est passé en décembre.

Ce rapport doit être présenté avant le Débat d'Orientations Budgétaires (la loi l'a prévu ainsi) pour permettre d'identifier, d'orienter le budget de la Ville vers l'égalité femmes-hommes. Donc permettez-moi de penser que nous avons encore du travail de ce point de vue là. Merci.

Mme Morini –

Merci pour votre touche d'humour, mais néanmoins je vais revenir plus sérieusement sur les questions que vous posez, et notamment sur la première qui concernait la police municipale, et votre regret de voir que les effectifs ne comportaient que peu de femmes. Claude Loron va nous éclairer sur le sujet.

M. Loron –

Bonsoir à toutes et à tous.

Quand je suis arrivé, la police avait vu l'arrivée de trois personnels féminins en 2020, et on arrivait presque à une parité ; sur 11, on était à 5 femmes et 6 hommes.

Depuis, malheureusement, une autre police municipale, de l'agglomération, nous a pris deux personnels féminins : Pougues-les-Eaux, pour la nommer. Il y a deux personnels féminins qui y sont partis. Il y a un personnel féminin qui est parti pour des raisons personnelles dans une autre région. Il y a un quatrième personnel féminin qui vient de partir aussi, dans le sens où c'était un peu incompatible : il s'agit de Mme Maudelonde, qui est aussi adjointe à la sécurité sur une commune de l'agglomération, si bien que c'était

un peu compliqué de continuer à exercer dans la police intercommunale en étant élue sur ce périmètre. Elle a donc préféré, pour des raisons, je dirais, personnelles, quitter son poste ; elle est partie à Decize. Nous avons donc perdu 4 personnels féminins.

Mais, dans la dizaine d'agents que nous sommes en train de recruter, dans le cadre, cette fois, de la police intercommunale, sur les six qui devraient arriver, il y a deux personnels féminins ; il n'y en a que deux qui se sont présentés, et nous les avons pris. On est lié à l'aléa. Sur les vingt postulants, il y avait deux personnels féminins, que nous devrions prendre. Ce n'est pas faute de ne pas vouloir. Ayant exercé ce métier pendant quelques années, et estimant que la mixité est un atout important, dans le cadre des interventions, sans aller jusqu'à pousser, dès qu'une candidate est très volontaire, et si elle a toutes les qualités requises, j'œuvre pour la recruter au sein de la police municipale.

Mme Morini – Merci, Monsieur Loron.

Normalement, l'année prochaine, vous pourrez vous réjouir et nous féliciter pour la remontée des effectifs au sein de la police.

M. Loron – Il n'y en a que six de recrutées pour le moment ; on en a encore quatre...

Mme Morini – On en reparlera.

Pour reprendre le fil de vos questions, vous nous interrogez également sur l'évolution des temps partiels.

Sans pouvoir expliquer la totalité de l'évolution de ce chiffre, j'ai néanmoins une explication, puisqu'on a intégré courant 2020 tout l'effectif de la petite enfance ; c'est vraiment une part importante des temps partiels dans les effectifs de la Ville. Le rapport 2020 prenait en compte les chiffres au 31 décembre 2019, alors que cet effectif n'était pas intégré.

M. Derouault – *(hors micro)*

Mme Morini – Néanmoins, l'accueil de cette population explique une montée des effectifs à temps partiel.

Pour ce qui est des actions et de votre regret de ne pas voir certaines actions mentionnées dans notre plan 2023, je dirais que ce n'est pas forcément exhaustif et qu'il faut que nous enrichissions, au fil des années, au fil des mois, ces actions ; et, pourquoi pas, parmi celles que vous avez mentionnées.

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques, ou d'autres questions sur cette délibération ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Il en est pris acte.

Mme Morini – Nous allons maintenant aborder la délibération n°006. Je vais donner la parole à Michel Suet pour le Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2023.

M. Suet – Comme vous en avez l'habitude, maintenant, vous savez que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire doit présenter au Conseil municipal, dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

(Projection d'un document PowerPoint)

Je propose que nous vous présentions une synthèse, ainsi structurée :

- Introduction
- I. Le DOB établi dans un contexte relativement difficile et incertain
- II. Les orientations du budget primitif 2023
- Conclusion.

- Introduction

Étape préalable au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires permet la discussion autour des orientations budgétaires, et d'informer sur la situation de la collectivité.

Un rapport doit être présenté aux élus de la collectivité dans les deux mois précédents le budget.

Doivent y figurer :

- Les orientations budgétaires proposées ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette, ainsi que les évolutions de l'épargne et de l'endettement ;
- Les dépenses de personnels (rémunérations, avantages en nature, durée du travail).

I – Le DOB établi dans un contexte relativement difficile et incertain

A. À l'échelle internationale :

- Conflit ukrainien, qui perdure,
- Crise sanitaire chinoise non résolue,
- Économie mondiale en pause (prévision de croissance de 0,5 % pour la zone Euro, même si celle en France résiste plutôt bien.)

Vous voyez, à droite, les prévisions des différents organismes, et qui sont quasi identiques ; ce n'est pas toujours le cas. On peut s'attendre à ce que les prévisions de croissance soient à peu près exactes.

B. À l'échelle nationale :

- Inflation moyenne prévue par la loi de finances à 4,3 % en 2023, mais avec un pic de près de 6 % en début de période, (malgré tout, ce serait l'un des plus faibles d'Europe).
- Inflation moyenne ne reflète pas la disparité des secteurs (par exemple, l'inflation dans les secteurs alimentaire ou énergétique, où l'on atteint les deux chiffres).
- Croissance ralentie attendue à 1 % en 2023, avec le spectre d'une récession éventuelle. Vous voyez l'évolution du graphe sur les 70 dernières années.
- Dette publique de près de 3 000 Md€, dont les collectivités ne représentent que 10 %. Je mets toujours cela en rapport avec l'épargne globale des Français, qui, elle, est de 5 921 Md€. Tant que l'épargne des Français est supérieure à la dette publique, l'État ne peut pas faire faillite ; c'est ce qui se passe au Japon, d'ailleurs, puisque la dette du Japon est intégralement assumée par les habitants.
- Déficit public de 5 % du PIB (145 Md€ en 2022), dans lequel les collectivités locales n'ont aucune responsabilité.

Au contexte difficile viennent s'ajouter des incertitudes, liées au contrat de confiance du projet de loi de programmation 2023-2027 de l'État, en cours de discussion, et qui prévoirait:

- L'encadrement des dépenses des collectivités locales en fixant un objectif national d'évolution de la dépense locale (Odedel) pour certaines collectivités. La règle serait qu'avec une inflation prévisionnelle de 4,3 %, il y ait une diminution des dépenses de 0,5 %, ce qui ferait une évolution de 4,3 - 0,5, donc de 3,8 %.
- L'instauration de sanctions impactant directement les concours financiers de l'État aux collectivités locales. Pas individuellement, mais par familles. Je m'explique : si tous les Départements ne doivent pas dépasser tel pourcentage d'évolution des dépenses, si un seul Département dérape, ou 10, peu importe, c'est la globalité à respecter, les 10 ne seront pas pénalisés. De toute manière, cette disposition n'est pas votée encore à ce jour.

C. À l'échelle locale :

Le contexte généralisé d'inflation pèse fortement sur nos équilibres budgétaires, avec des tensions accrues :

- . Sur les prix des matières premières,
- . Sur le coût des prestations
- . Sur le coût du personnel (à travers le point d'indice et augmentation du SMIC),
- . Sur le poste Énergie
- . Sur les charges de nos satellites : SDIS, SYMO, CCAS,
- . Sur les taux d'intérêt.

Avec des effets de ciseaux structurels où nos dynamiques de charges sont beaucoup plus importantes que l'évolution de nos ressources, impactées également par la prétendue déprise démographique, *via* notamment la DGF ou les recettes fiscales.

II – Les orientations du budget primitif 2023

La préparation du budget 2023 se heurte à une situation budgétaire exceptionnelle et conjoncturelle, du fait du contexte de l'inflation, notamment de l'indice des prix et des dépenses locales (Panier du Maire). On peut voir, à droite, l'évolution de certains indices. Par exemple, les produits alimentaires : + 6,8 % entre 2021 et 2022, sur les 11 mois. Pour les carburants et combustibles : + 45,3 % ; et l'électricité : 63,6 %, entre 2021 et 2022.

Malgré les produits supplémentaires liés à la hausse des bases fiscales décidées en loi de finances (+ 1,3 M€), l'évolution prévisionnelle et naturelle de nos recettes s'avère insuffisante pour compenser les hausses de charges.

- Dépenses d'énergie : + 1,35 M€ (avant impact des mesures structurelles), entre 2022 et 2023. Sachant qu'au second semestre 2022, il y avait eu déjà les premières hausses. Donc entre 2022 et 2023, cela nous fait 1,35 M€, et cela a pratiquement doublé entre 2021 et 2023. Les projections pour 2023 tiennent compte du dispositif de l'amortisseur électricité de l'État qui réduit notre facture de 300 000 €. À titre d'information, la Ville de Nevers ne sera pas éligible à la compensation de l'État au titre du filet de sécurité 2022. À ce

stade, le potentiel filet de sécurité 2023 n'est pas pris en compte ; mais, là, par contre, on pourrait toucher une toute petite somme.

- Dépenses Ressources Humaines : +1,5 M€ (hors effet transfert des policiers municipaux) dont :

- Revalorisation du point d'indice en année pleine : 900 000 €,
- Augmentation du SMIC en année pleine : 400 000 €
- Hausse de cotisation au centre de gestion : 100 000 €.

Tout en constatant l'important effort depuis 9 ans de conserver au mieux une politique Ressources Humaines d'ampleur.

- Autres exemples de dynamiques de charges liées à des décisions de partenaires : Pour ce qui concerne le SDIS, nous aurons une augmentation de notre participation d'au moins 100 000 € ; le SYMO va nous répercuter ses augmentations de prix, et cela représentera quand même 110 000 €.

Dans ce contexte d'une ampleur exceptionnelle, nous sommes face à un déséquilibre budgétaire conjoncturel de l'ordre de 2 M€, qui nécessite des décisions fortes indispensables :

- Avec l'obligation de présenter un budget en équilibre,
- De pérenniser la bonne gestion de la collectivité,
- De financer les priorités du mandat,
- De poursuivre la dynamique de changement, de modernisation, de rénovation et d'attractivité.

En responsabilité, il nous appartient donc d'adapter nos charges à nos ressources, ou nos ressources à nos charges.

Eu égard au niveau du déséquilibre budgétaire exceptionnel, les économies de gestion ne suffisent plus. Nous devons envisager de réelles mesures structurelles.

Elles seront en cohérence avec nos priorités politiques (attractivité...) et garantiront la qualité du service public.

A. Les leviers à disposition pour un retour à l'équilibre du budget

Au-delà des économies budgétaires, concernant les mesures structurelles présentées ci-après, certaines d'entre elles répondent également à des objectifs tout simplement de sobriété énergétique et d'adaptation du service public aux besoins des usagers.

- La nuit, l'éclairage public s'éteint de 23 h à 5 h du matin la semaine, et de 2 h à 5 h du matin le week-end. Cette mesure conduit à une économie budgétaire de l'ordre de 235 000 € en année pleine.

- La réduction de la période des illuminations : période raccourcie de deux semaines et éclairage limité entre 17 h et 22 h.

- La réduction du chauffage des serres municipales : 18°C au lieu de 23°C, et sur une période de chauffe de dix semaines au lieu de 35 semaines. Cette mesure conduit à une économie budgétaire de l'ordre de 50 000 €.

- L'adaptation des périodes d'ouverture du musée aux saisons de fréquentation, avec une fermeture annuelle du 14 novembre 2022 au 31 mars 2023. Cette mesure conduit à une économie budgétaire mensuelle de l'ordre de 22 000 €.

- L'aménagement des horaires d'hiver pour la Médiathèque : réduction du nombre de jours d'ouverture au public (4 jours au lieu de 5). Cette mesure de sobriété énergétique ne modifie pas l'amplitude horaire d'ouverture au public et répond à une demande des

usagers d'une fermeture plus tardive de la médiathèque le vendredi à 19 h, et le samedi à 18 h.

Au titre de l'adaptation des charges à nos ressources, d'autres mesures d'équilibre budgétaire pourraient exister dans l'absolu.

○ Nous aurions pu ainsi proposer la réduction, voire la suppression des subventions aux associations : en 2022, cela représente un budget de 1,1 M€.

○ Nous aurions pu également proposer la suppression du treizième mois des agents municipaux : en 2022, cela représente un budget de 1,4 M€.

○ Nous aurions pu également nous désengager du partenariat avec l'USON Rugby : en 2022, cela représente un budget de 1,1 M€.

Ces trois mesures, bien sûr, vous vous en doutez, ne correspondent pas aux priorités de la Municipalité, et surtout elles seraient inopportunes et « punitives ». Nous sommes attentifs à l'attractivité du territoire, à la rémunération des agents, et au soutien apporté au tissu économique et social.

Au titre de l'adaptation des ressources à nos charges, la collectivité dispose de deux principaux leviers :

- L'évolution de la tarification :

La tarification représente 3,5 % de nos ressources. Nos tarifs restent très avantageux au regard des pratiques des villes de même strate. (Nevers: 59 €/hab. contre 98 €/hab. pour les villes de la strate en 2021).

C'est une image, mais on aurait pu utiliser ce seul levier pour neutraliser le déséquilibre budgétaire de 2 M€, puisqu'en fait nous encaissons à peu près 2 M€ de tarification. Ce n'est qu'une théorie, parce qu'en fait, il y aurait sans doute eu moins de fréquentation.

La stratégie tarifaire requiert, au-delà du coût réel du service, la participation de l'utilisateur à son financement, même si c'est l'impôt et les contribuables qui financent majoritairement le service public *in fine*. Je rappelle que la stratégie tarifaire à Nevers favorise le plus souvent la prise en compte de la capacité contributive des usagers et se traduit par un tarif commun à destination des habitants de l'Agglomération.

- L'évolution des taux de fiscalité :

Si nous recourions à l'évolution des taux de fiscalité, en hypothèse + 4 %, cela nous ferait un produit supplémentaire de 1 150 000 € ; à 5 %, on aurait 1 440 000 € ; et avec l'hypothèse de + 6 %, cela ferait 1 730 000 € ; et 7 % : 2 M€ en plus.

Ce serait une augmentation temporaire et raisonnable, que nous n'avons pas voulu proposer en 2020, contrairement à beaucoup d'autres villes (en 2023, + 52 % à Paris, + 25 % à Grenoble, + 20 % à Bousbecque dans le Nord, + 14 % à Marseille, + 89,8 % à Saint-Étienne, 19,5 % à Clermont-Ferrand, 230 % à Dijon, etc.)

N'oublions pas que les précédentes baisses de taux de fiscalité lors du précédent mandat ont préservé le pouvoir d'achat des habitants, et nous ont privés d'une ressource cumulée à ce jour de 15 M€ pour la collectivité (en 2022, cela a représenté 2,1 M€).

À cela, il faut ajouter la baisse de la TEOM depuis plusieurs années, la gratuité de la totalité du stationnement de surface, la suppression de la taxe audiovisuelle et celle d'habitation. Certes, la taxe audiovisuelle et la taxe d'habitation ne sont pas des mesures locales, mais il est indiscutable qu'elles ont redonné du pouvoir d'achat aux contribuables. Vous avez ensuite un tableau déjà vu en Commission 1, et qui est très intéressant : en fonction des montants d'impôts fonciers payés, le pourcentage des taxes foncières : de 500 à 750 €, cela concerne 24,10 % des taxes foncières. Et vous avez l'impact de l'effet « augmentation des bases de 7,1 % », et l'impact de l'augmentation de 4 %, 5 %, 6 %, ou 7 %.

B. Les orientations financières

Il est indéniable que, depuis que nous sommes en responsabilité, nous avons conduit une gestion pragmatique et responsable des finances de la Ville dans un contexte beaucoup plus compliqué que dans les années précédentes.

Malgré des contraintes exceptionnelles, nous poursuivons notre action sur la voie de la bonne gestion en conservant des finances saines et des indicateurs de gestion en zone verte.

En conséquence, le modèle financier de la collectivité se doit d'évoluer à compter de 2023 :

- Nous devons plafonner les dépenses d'exploitation à hauteur de 52,5 M€, en hausse de 7,4 % par rapport au réalisé 2022 (48,9 M€ ; c'était notre cible, à ne pas dépasser).
- Nous devons assurer un niveau d'épargne suffisant pour garantir le remboursement des annuités de la dette (5,7 M€ pour 2023).
- Nous visons une stabilisation de la dette à 46,2 M€, avec une capacité de désendettement inférieure à 10 années.

Ces trois derniers points devront être notre fil rouge.

Pour ce faire, la collectivité envisage donc, cumulativement ou alternativement, ou l'un ou l'autre :

- De capitaliser les effets des mesures structurelles déjà mises en œuvre, et de poursuivre la réflexion sur de nouvelles actions d'optimisation de nos charges et de nos ressources.
- De faire évoluer la tarification a minima au niveau de l'inflation prévisionnelle de + 4,3 %, prévu dans la loi de finances.
- De présenter lors du vote du budget une délibération fiscale avec une hausse exceptionnelle des taux de fiscalité, dont le niveau reste encore à déterminer.

Ces orientations sont indispensables pour conserver une capacité de financement des priorités du mandat, et notamment le financement des investissements structurants.

En 2023, la capacité d'investissement de la Ville est de l'ordre de 11,8 M€, grâce à un niveau de co-financement de 3,7 M€ (soit 31 % des dépenses d'équipement).

Nous visons en 2023 un taux de réalisation proche de 80 %, après 65 % pour 2022 ; ce qui est bénéfique aux entreprises.

Pour chaque projet d'investissement, nous poursuivons un objectif de maximisation des subventions, en visant 80 % pour les projets structurants (ex.: zone commerçante). Actuellement, nous sommes en négociation du renouvellement d'une convention de financement avec la DRAC. De même, nous sollicitons le Fonds Vert sur nos actions liées à la transition écologique.

D'autres sources de financement viendront, bien sûr, compléter notre capacité d'investissement :

. Les cessions foncières des terrains et des bâtiments propriétés de la Ville. Pour 2023, la cession des locaux de la Banque de France nous rapportera 1,45 M€.

. L'emprunt d'équilibre fixé à 4,6 M€, qui représente 39 % des dépenses d'équipement.

. Les ressources propres: le Fonds de Compensation de la TVA, les taxes d'aménagement et la reprise de l'excédent global de clôture.

La programmation des projets d'investissement de la Ville s'inscrit majoritairement dans le dispositif « Action cœur de Ville ». Pour l'attractivité de notre territoire, cela représente:

- 46 actions inscrites, tous partenaires confondus (Nièvre Habitat, Nièvre Aménagement, Nevers Agglomération, Ville).
- Un budget global de 76,4 M€ TTC
- 17,5 M€ de subventions accordées
- 22 actions portées par la commune de Nevers, pour un budget de 20,8 M€, avec un reste à charge pour la commune d'environ 8 M€.

Le programme national a été prolongé jusqu'en 2026, et est désormais entré dans sa deuxième phase, orientée vers le verdissement de ses actions et l'élargissement aux entrées de ville et quartiers de gare.

Le programme est suivi, tous les semestres, par le comité de projet Action Cœur de Ville – Opération de revitalisation du territoire, qui décide de l'inscription de nouvelles actions et de la clôture des opérations terminées.

Les principaux projets d'investissements sont les suivants :

- La redynamisation de la zone commerçante François Mitterrand Phase 1. En 2023, il est prévu un crédit de paiement de 200 000 €. En 2024, de 2,7 M€.

. La requalification de la piscine des Bords de Loire. CP 2023 : 906 000 € ; CP 2024 : 720 000 €.

. Le renouvellement urbain du Banlay. CP 2023 : 2 780 000 € ; CP 2024 : 5 880 000 € ; CP 2025 : 4 980 000 € ; 2026 : 4 650 000 € ; CP 2027 : 5 930 000 €. Ce sera sans doute ce projet-là qui sera déterminant pour nos taux d'atteinte en investissements.

D'autres projets d'investissement feront également l'objet d'inscriptions de crédits de paiement en 2023. On peut citer, par exemple :

. L'extension de la vidéo protection, à hauteur de 150 000 €,

. Le passage partiel de l'éclairage public en LED : 400 000 € par an,

. Les travaux sur les monuments historiques : l'église Saint-Pierre : 115 000 € ; l'église Sainte Bernadette : 760 000 € ; les remparts 115 000 €,

. Les travaux dans les structures de la petite enfance : crèche Gribouille : 170 000 € ; crèche Nougatine : 45 000 €, outre une nouvelle crèche vers l'hôpital, avec des horaires décalés. Naturellement, comme chaque année, il est prévu un volume important de travaux dans les écoles de plusieurs centaines de milliers d'euros. Le programme sera détaillé dans le projet de budget. En 2022, notre planification a permis de réaliser 1,067 M€ de rénovation dans les différents établissements scolaires, contribuant aux économies d'énergie et démontrant notre forte volonté de contribuer à l'amélioration constante des conditions d'accueil et d'éducation des enfants.

. L'aménagement du parking de la Verrerie, à hauteur de 530 000 €. Il est vrai que ce projet devient nécessaire et urgent, puisqu'il y a moins de places quand même pour stationner vers la place Mossé, et le parking un peu « sauvage », finalement, du côté du centre de formation des impôts est fermé ; les voitures se décalent donc beaucoup.

. La participation au financement des travaux de modernisation du parking souterrain Saint-Pierre : 200 000 €. Rappelez-vous, nous devons donner 400 000 € sur deux années.

. Les travaux d'accessibilité de nos ERP (la Maison des Sports, le théâtre, l'hôtel de Ville) : 480 000 €.

. Les financements d'amélioration de l'habitat : 225 000 €.

. Le programme d'entretien de la voirie et des réseaux : 1,2 M€ ...

Et l'ensemble des crédits courants nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti et au renouvellement des matériels des services.

La gestion financière de deuxième partie de mandat connaîtra dès 2023 des innovations comptables et budgétaires de nature à améliorer la fiabilité des comptes, l'information et la transparence financière :

- L'application de l'instruction comptable M57, plus proche d'une comptabilité privée que la fameuse M 14 dont nous avons l'habitude,

- L'expérimentation du compte financier unique, qui remplacera à la clôture des comptes 2023 le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable.

- La traduction des budgets au regard des enjeux climatiques, puisque nous sortirons un budget Climat.

C. Les indicateurs et les orientations ressources humaines :

• Les effectifs :

En postes permanents, au 31 décembre 2022, nous étions à 722, dont 592 fonctionnaires et 130 non titulaires. Pour 2023, on prévoit une stabilisation des effectifs.

119 mouvements de personnel en 2022 sur des postes permanents (mutations, départs en retraite, mobilité interne), pour 32 fonctionnaires et 87 contractuels.

Il y a eu 28 départs à la retraite en 2022. Pour l'instant, en prévision, à ce jour, il y aurait 25 départs à la retraite pour 2023.

• L'apprentissage :

. La formation d'apprentis aux divers métiers de la collectivité est une priorité de la politique Ressources Humaines portée par notre municipalité.

. L'effort initié lors du premier mandat est maintenu en 2022, puisque 20 apprentis sont actuellement formés au sein de la collectivité. L'objectif pour 2023 est de 26 apprentis.

Vous avez ensuite le graphe représentant la pyramide des âges, hommes et femmes. Les hommes seraient très légèrement plus jeunes que les femmes, si l'on raisonne en globalité.

51 % des agents ont moins de 50 ans.

• Le temps de travail :

La durée légale est de 1 607 heures. En 2015, il était effectué 1 512 heures. En 2021 et en 2022, il a été effectué 1 538 heures, et nous sommes passés en durée effectuée en 2023 à 1 607 heures ; la durée légale a été rejointe.

• L'absentéisme :

Il y a une petite évolution sur les maladies ordinaires, de 2,60 % à 3,79 %. Mais n'oublions pas qu'en 2020, le COVID n'était pas compté en maladie ordinaire, ce qui fait cette évolution de taux.

Les absences pour maladie grave et longue maladie : 1,27 % en 2021, et 0,96 % en 2022.

Les absences pour maladies de longue durée : 0,74 % en 2021, et 0,93 % en 2022. C'est une stabilité.

- La formation (plan de formation quadriennal 2019-2022) :

En 2022, il y a eu 2 209 jours de formation, contre 1 296 jours en 2021, mais il y avait quelques perturbations liées au COVID notamment. Nombre d'agents : 281 ont été concernés en 2021, 380 en 2022. Le nombre de jours par agent était de 4,61 jours en 2021 et 5,81 jours en 2022.

- Les avantages en nature :

. Logement/véhicule de fonction du Directeur Général : valorisation de 1 555,44 € pour un trimestre 2022, car il est maintenant DGS mutualisé. Vous multipliez par 4, et vous avez la valorisation annuelle, ce qui fait à peu près 6 200 €.

. Logements pour nécessité de service : 17 agents, pour 37 445,67 €.

- La parité :

Catégorie A : 35 % hommes ; 65 % femmes

Catégorie B : 33 % hommes ; 67 % femmes

Catégorie C : 44 % hommes ; 56 % femmes.

Autres catégories (assistants maternels, contrats aidés, apprentis...) : 27 % hommes ; 73 % femmes.

Total effectifs (Toutes catégories confondues) : 40 % hommes ; 60 % femmes.

Les catégories A et B chez les femmes ont vu leur part augmenter considérablement. Cela a été dû à des changements de catégorie des cadres d'emploi de la filière médico-sociale.

En matière d'égalité hommes-femmes, les éléments d'analyse vous ont été présentés tout à l'heure, et figurent dans le rapport annuel inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

- Les orientations RH pour 2023 :

- Pour 2023, nous continuerons de poursuivre le travail engagé dès 2019 en matière de handicap à titre expérimental, et de finaliser la mise en place du télétravail pour l'étendre à l'ensemble des agents de la collectivité dont le métier est compatible, et au regard de la volonté de chaque personnel.

- Initier le travail pris en application de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale. Jusqu'à présent facultative, la participation financière des employeurs publics deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2025 pour les contrats de prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour les contrats de santé.

- Mettre en place le plan de formation 2023-2026. Le plan de formation 2019-2022 s'était déroulé dans un contexte particulier avec la période de pandémie du COVID. Ces années avaient été fortement impactées ; de ce fait, de nombreuses formations avaient été annulées. Ce projet de plan est issu des grandes orientations de l'équipe municipale, des rencontres avec les directeurs et chefs de service et des demandes individuelles des agents faites en 2022.

- Poursuivre la gestion maîtrisée des ressources humaines en adaptant les postes à l'évolution des besoins de la collectivité, à l'heure où beaucoup de communes ont supprimé les CDD en attendant un « retour à meilleure fortune ».

- Poursuivre le travail engagé en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre le harcèlement et mettre en place une procédure d'évaluation des mesures initiées en réponse aux objectifs du mandat.

Conclusion

Comme vous l'avez vu, ce débat d'orientations budgétaires marque un tournant important et adapté dans la programmation budgétaire de la Ville.

Ce contexte inédit de déséquilibre budgétaire nous impose d'agir en responsabilité et de prendre des décisions politiques fortes et solidaires.

Le nouveau modèle financier nous permettra de pérenniser la bonne gestion de la collectivité et de financer les priorités de la programmation de fin de mandat 2024-2026.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Bonsoir à toutes et à tous.

Merci à Michel Suet pour cette présentation du Débat d'Orientations Budgétaires.

Je voulais à mon tour souhaiter la bienvenue à Jimmy Derouault ; je pense que cela a été fait, évidemment, ainsi que le fait d'avoir eu une pensée pour les élus qui nous ont quittés, cela a été dit.

Je rappelle que nous sommes, comme à chaque fois, en *Facebook live*, en direct, pour permettre à ceux qui souhaitent nous suivre à distance de le faire, en plus de ceux qui sont dans le public.

Vous le savez, le Débat d'Orientations Budgétaires est fait pour avoir un échange ; il n'y a pas de vote, je le rappelle, sur le contenu proprement dit. Le vote est sur la prise en compte que nous avons effectivement débattu. Pour qu'il y ait un débat, il faut qu'il y ait des échanges. Je sais qu'il va y en avoir ; c'est normal, c'est un sujet « marronnier », si je puis dire. Dans le cadre de la construction budgétaire de notre collectivité chaque année : on se pose la question sur les orientations dont on fait choix, et particulièrement cette année, puisque nous sommes aussi soumis à un contexte que personne ne veut, mais que nous subissons, et que nous n'avions évidemment pas nécessairement pu anticiper dans le cadre d'un certain nombre de décisions que nous avons prises avant.

Je ne sais pas si Michel Suet l'a dit, car je suis arrivé en cours de route, étant en conférence de presse avec le Préfet, mais je pense que nous avons bien fait d'attendre puisque la situation était pire en fin d'année qu'aujourd'hui ; et cela a pu nous permettre d'avancer sur un certain nombre de solutions, ce qui fait que nous pouvons vous présenter un Débat d'Orientations Budgétaires moins contraint que nous aurions dû le faire, même s'il l'était déjà.

Qui souhaite prendre la parole ?

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, bonsoir.

Vous revenez d'une conférence de presse avec le Préfet ; j'imagine que vous avez prévu, peut-être en fin de Conseil, de nous faire un point sur la situation à l'ESGO...

M. le Maire –

Je ne le ferai pas en fin de Conseil ; je le ferai après ce point, mais je ne voulais pas interrompre et casser la discussion, puisque le sujet était lancé. J'en dirai un mot après, oui.

M. Diot –

Très bien. Merci.

Monsieur le Maire, effectivement, comme vous venez de le dire, pour la première fois depuis plusieurs années, le Débat d'Orientations Budgétaires se tient en février, et le budget sera voté en mars.

Habituellement nous faisons cela en novembre et décembre, mais vous aviez souhaité repousser la préparation budgétaire de deux ou trois mois au regard des trop grandes incertitudes qui nous empêchaient, en fin d'année dernière, d'y voir assez clair. C'est juste, et c'est d'ailleurs ce qu'ont fait de nombreuses collectivités.

On a donc sans doute aujourd'hui des informations plus fiables. Nous nous attendions donc à avoir un Rapport d'Orientations Budgétaires plus précis.

Or, sur de nombreux points, il est justement moins précis que d'habitude (si on le compare aux documents qui nous sont habituellement transmis au moment du DOB). Par exemple :

- on n'a pas d'évaluation des dotations d'État, bizarrement,
- on n'a pas les mesures du projet de loi de finances en direction des collectivités,
- on n'a pas d'évaluation de notre niveau d'épargne brute ni de notre niveau d'épargne nette,
- on n'a pas de comparaison par rapport aux villes de même strate, etc.

C'est ma première question : pourquoi ? Reste-t-il encore tant d'incertitudes que cela ? Ce ne serait pas étonnant, puisque, effectivement, on n'y voit pas forcément aujourd'hui beaucoup plus clair qu'au mois de décembre.

Ensuite, dans la première partie, vous évoquez le « contexte difficile et incertain » pour les collectivités, du point de vue budgétaire. C'est juste. Mais, bizarrement, donc, vous n'évoquez pas les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2023 en direction des collectivités. C'est pourtant l'essentiel.

Il tient en 4 mesures. Je les résume rapidement, parce que c'est décisif ; c'est le contexte dans lequel on prépare le budget.

1) Une prétendue hausse globale de la DGF (320 M€ supplémentaires au plan national), mais qui reste très, très, largement inférieure à l'inflation. Car, si on fait le calcul, 320 M€ en plus, cela fait à peine quelques milliers d'euros par collectivité. On l'a vu à l'Agglo : l'Agglo, elle, perdra des dotations d'État cette année.

La seule solution, c'était l'indexation de la DGF sur l'inflation, comme cela a été demandé par toutes les associations d'élus, toutes tendances politiques confondues. Mais le gouvernement est resté sourd, et l'a refusée. Cela nous manque quand même dans le DOB : quel est le niveau attendu de la DGF pour Nevers pour cette année ? Je crois que, l'an dernier, nous étions à 9,6 M€ en Dotation Globale de Fonctionnement. Cette année, nous n'avons pas le chiffre, alors que nous sommes quand même fin février.

2) La revalorisation des bases locatives, à 7,1 % pour 2023. C'est colossal ! Habituellement on est entre 1 et 1,5 % d'augmentation des bases locatives. C'est une hausse automatique, décidée par l'État. 7,1 %, cela nous fera du bien au plan budgétaire, mais ça fera mal aux ménages : à la diapositive n°15, vous évaluez à 1,3 M€ ce que cela va nous rapporter « automatiquement », sans même toucher aux taux. On aura beau leur expliquer « *ce n'est pas de notre faute, c'est l'augmentation des bases* », ce qu'ils voient, c'est quand même la feuille d'impôts...

3) La suppression annoncée, en deux ans, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la CVAE, qui est un impôt payé par les entreprises. Cela concerne l'Agglo, pas directement la Ville ; mais évidemment nos budgets sont imbriqués. Au nom du dogme de la baisse des impôts des entreprises (ils appellent cela les « impôts de production », je crois, maintenant), c'est un nouvel affaiblissement du lien entre les territoires et le monde économique ; on a déjà supprimé la taxe professionnelle, et maintenant on supprime la CVAE ! Le gouvernement promet une compensation avec une fraction de TVA, mais on sait que ces compensations deviennent au bout de quelques années ; elles rentrent dans les variables d'ajustement, et finalement cela s'effrite progressivement.

4) Point principal que vous évoquez, d'ailleurs, à la diapositive n°11, Monsieur Suet, et vous l'avez, c'est le retour des fameux « contrats de Cahors ». Vous, vous les appelez « contrat de confiance » ; d'autres élus les appellent plutôt les « contrats de défiance ». De quoi s'agit-il ? Il s'agit, pour toutes les collectivités dont le budget dépasse les 40 M€, et c'est notre cas à Nevers, de limiter par la contrainte, par la loi, l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 0,5 % de moins que l'inflation. C'est-à-dire qu'on oblige, par la loi, les collectivités à diminuer le niveau de service public rendu aux habitants (et cela, en pleine crise sociale), avec un régime de sanctions, en plus, si elles ne respectent pas la loi. Il faut quand même l'inventer ! Comme vous le dites à la diapositive n°11, le gouvernement temporise actuellement, devant la levée de bouclier des élus locaux. Au moment de l'assemblée générale de l'association des Maires, ils ont plutôt reculé, mais sans abandonner définitivement le dispositif, mais la philosophie, de toute façon, reste la même : un corsetage autoritaire des budgets locaux, et la remise en cause de la libre administration des communes.

Voilà pour les 4 mesures principales mesures du projet de loi de Finances pour 2023. Je pense que cela aurait été bien de les rappeler. Et puis, il y a des aides et des mesures qui sont censées aider les collectivités face à l'explosion des coûts de l'énergie, qui est l'une des raisons principales des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Il y a deux mesures principales (vous les citez à la diapositive n°15) :

- D'abord le « filet de sécurité » : une véritable usine à gaz, à laquelle personne ne comprend grand-chose, finalement, sauf qu'elle est bourrée de critères tous plus « excluants » les uns que les autres, ce qui explique que seules quelques milliers de communes, en France, y sont éligibles. Et pas nous. Et pas l'Agglo non plus. Parce que nous sommes sans doute trop riches pour y avoir accès. Donc, le filet de sécurité, on oublie.

- Et il y a enfin « l'amortisseur électricité », qui, lui, concerne toutes les communes, heureusement : l'État prendra en charge 50 % du surcoût des factures d'électricité au-delà d'un prix de référence de 180 €/MWh. Ça fera encore beaucoup, parce que 180 €/MWh c'est à peu près 4 fois le tarif normal produit par EDF. Cela ne remet donc pas en cause la nécessité de réduire les consommations électriques « par tous les bouts », si j'ose dire, mais cela limite la catastrophe. À Nevers, vous évaluez à 300 000 € ce que cela va nous apporter comme baisse de budget sur le budget municipal. C'est important, même si cela ne répond pas à la demande générale de tous les élus locaux d'un retour aux tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, une demande elle aussi rejetée par le gouvernement, alors que ce serait une simple mesure de bon sens.

J'en ai fini là-dessus. Mais c'est dans ce contexte-là que nous devons définir les orientations budgétaires de la Ville pour l'année qui vient.

Dans votre rapport, vous nous annoncez :

- Une hausse prévisible de 50 % des dépenses d'énergie de la Ville en 2023 : 1 350 000 € de dépenses supplémentaires pour l'électricité et le chauffage,
- Une hausse de 1,5 M€ des dépenses de personnel, liée notamment à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, qui est une mesure bienvenue, mais insuffisamment compensée par l'État
- Une hausse de notre contribution au SDIS, au SYMO, etc.

- Des hausses un peu tous azimuts ; comme partout, d'ailleurs.

Et vous nous dites qu'il y a 2 M€ de dépenses supplémentaires ; qu'on est donc face à un déséquilibre budgétaire de 2 M€ ; qu'on n'a pas d'autres choix, et qu'il faut prendre des décisions fortes.

J'attire quand même l'attention sur le fait que tout cela arrive sur une situation financière de la Ville qui est aujourd'hui très fragile, une situation financière que vous avez fragilisée ces dernières années, et qui aboutit à une section de fonctionnement très tendue, en permanence « ric- rac », si j'ose dire, en permanence au bord de la rupture ; ce que nous n'avons cessé, d'ailleurs, de dénoncer depuis des années, budget après budget.

L'épargne nette, au dernier compte administratif, avait été évaluée à 2,2 M€ ; c'est-à-dire rien ! Et encore, cela aurait pu être pire, parce que nous avons vendu des bâtiments municipaux, etc. Elle était à 2,2 M€ ; elle était quand même de 4,6 M€ en 2014. On a baissé de plus de 50 % notre épargne nette, en quelques années. On est à l'os, si j'ose dire.

Et donc, effectivement, aujourd'hui, avec une section de fonctionnement à l'agonie, la Ville n'a plus les capacités d'absorber le choc. Il y a 2 M€ de dépenses supplémentaires ; on ne peut pas encaisser cela ; donc, pour vous, il faut augmenter les recettes, augmenter les impôts, augmenter les tarifs municipaux.

Ce n'était pas une fatalité ; c'est le résultat d'une gestion municipale passée, de choix budgétaires qui nous ont mis dans cette situation, avec plus aucune marge de manœuvre ! Je vous renvoie vers tous nos débats des années passées au moment du budget.

Voilà. On est dans le mur, aujourd'hui.

Nous y sommes, et, du coup, vous listez un certain nombre d'économies potentielles :

- Les économies d'énergie : éclairage public, ouverture du musée, etc. Tout cela nous permet d'économiser un billet de 300 000 €, tout cumulé, je crois. Ce n'est pas négligeable, mais c'est loin de suffire.

- Et puis il y a cette diapositive extraordinaire, la diapo n° 20, où vous nous dites, finalement, qu'il pourrait y avoir une solution, qui serait de supprimer toutes les subventions aux associations, ou de supprimer le treizième mois des agents, ou encore de supprimer le partenariat avec l'USON... Vous auriez pu ajouter : déconstruire le palais ducal... On aurait pu imaginer tout un tas de choses. Cela aurait fait de belles économies !

Mais comme vous êtes quand même relativement raisonnables ...

Déjà, quand même, là-dessus, mettre sur le même plan le partenariat avec l'USON et le treizième mois des agents, je trouve cela un peu surprenant. Les agents apprécieront, en tout cas. Mais, évidemment, présenté comme ça, alors effectivement, personne ne veut liquider nos associations, personne ne veut mettre sur la paille nos agents, personne ne veut vider le stade du Pré Fleuri. Alors, à la diapo suivante, on voit écrit : « Augmentation des tarifs municipaux », et « Augmentation des impôts ».

Je trouve que c'est quand même d'une finesse toute relative. Monsieur Suet, vous nous aviez habitués à un peu plus de tact !

À propos des associations, que vous les considériez comme une « priorité » de la Ville, je trouve cela nouveau. Rappelons que l'enveloppe globale allouée aux associations a connu des saignées successives ces dernières années : - 20 % en 2021, après les coupes, de mémoire, de - 13 % en 2016 et de - 8 % en 2015.

Tout cela nous amène aux annonces essentielles que vous nous faites ce soir. Il y en a deux :

- La première, annonce essentielle, c'est d'abord une augmentation des tarifs municipaux, « *a minima au niveau de l'inflation* » comme vous le dites à la diapositive n°25, c'est-à-dire a minima à 4,3 %.

J'attire l'attention sur le fait qu'il y a moins de deux ans, vous avez déjà augmenté massivement les tarifs municipaux (20 % pour les tarifs de la restauration scolaire, 10 % pour les tarifs du Conservatoire de Musique, 25 % pour les mercredis multisports, etc.). Et ils risquent donc de prendre à nouveau 4 à 5 % cette année.

C'est un débat que nous avons chaque année, entre nous, sur les tarifs municipaux. Vous nous dites qu'il y a des gens qui peuvent ; c'est vrai. Mais nous, nous vous répondons « *oui, mais il y a des gens qui ne peuvent pas !* ». Et, pour nous, l'accessibilité des services municipaux à toutes et à tous, c'est une question centrale dans la gestion municipale : c'est une question de justice sociale. Parce que le service public municipal, comme on le dit souvent, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. C'est une formule, mais qui veut dire ce qu'elle veut dire. Vous nous dites souvent qu'il faut rééquilibrer, que l'utilisateur doit payer plus, et que le contribuable doit payer moins. Sous-entendu : ce n'est pas au contribuable de payer pour les cours de musique de ceux qui ne peuvent pas se les payer.

Nous avons un vrai désaccord là-dessus. Je caricature, mais c'est ça que cela signifie pour vous : l'utilisateur doit payer plus, et le contribuable doit payer moins, c'est cela que ça veut dire. Nous avons donc un vrai désaccord là-dessus.

Cela s'appelle la solidarité, la redistribution par l'impôt. J'oserais même citer Ambroise Croizat, fondateur de la Sécurité Sociale : « *chacun paie selon ses moyens, et chacun reçoit selon ses besoins* ».

Donc je pense qu'il faut garder des tarifs accessibles vraiment à tous, et c'est encore plus vrai en pleine période de crise et d'inflation : dans les barres d'immeubles à Nevers, il y a des gens qui doivent aujourd'hui choisir entre payer la facture d'électricité, et s'acheter à manger. Vous avez entendu comme moi aujourd'hui qu'on est déjà à + 15 % d'inflation sur l'année passée pour l'alimentation, et le patron de Super U a dit aujourd'hui que ce sera encore + 10 % d'ici le mois de juillet. Et les Restos du Cœur aujourd'hui annoncent une augmentation de 20 % de leur fréquentation. Si nous, nous augmentons de 5 % le tarif des accueils de loisirs pour les enfants, je ne vous fais pas de dessin !

Je pense que c'est quelque chose qu'il faut donc vraiment regarder de très peu.

- Et puis, deuxième levier, c'est la deuxième annonce principale que vous nous faites ce soir : l'impôt. Vous envisagez une augmentation d'impôt entre 4 et 7 %, c'est-à-dire entre 2 points et 3,5 points sur la taxe foncière, ce qui permettrait de récupérer entre 1 et 2 M€.

Sur ce sujet-là, Monsieur le Maire, c'est un revirement complet par rapport à tout ce que vous avez pu nous dire au précédent mandat, sur les impôts à Nevers qui étaient beaucoup trop élevés, confiscatoires, qui nuisaient à l'attractivité de la Ville, qu'il fallait cesser de « *matraquer les contribuables* », etc.

Pas plus tard qu'au Conseil d'Agglomération du 26 novembre dernier (c'était il y a trois mois !), votre adjoint aux Finances, M. Suet, déclarait (c'est au compte rendu, page 81, vous vérifierez), je cite : « *Moi je suis contre l'augmentation des impôts* ». Textuellement. Vous vérifierez. Il y a même la vidéo ; c'était au bout de 6 heures, 10 minutes et 22 secondes de débat ; Conseil d'Agglomération du 26 novembre dernier. Et le même M. Suet, aujourd'hui, nous propose + 4 % à + 7 % d'impôts à Nevers. Cela ne manque quand même pas de sel !

Nous, sur ce sujet-là, nous sommes constants et cohérents. Nous n'avons pas varié ! Pour nous, l'impôt, ce n'est pas un gros mot. Et nous n'avons jamais versé dans la démagogie là-dessus, contrairement à vous. L'impôt, c'est un outil de redistribution des richesses. À condition que l'impôt soit juste, c'est-à-dire progressif en fonction des ressources de

chacun, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour la taxe foncière, d'où notre revendication d'une grande réforme de la fiscalité locale, mais c'est un autre sujet.

Vous dites : entre + 4 % et + 7 %. Je pose la question : quand est-ce que ce sera décidé ? Parce qu'un Débat d'Orientations Budgétaires, il est quand même censé donner des orientations. Ça sera décidé dans les trois semaines qui viennent, d'ici le budget, dans le mois qui vient. En fait, fondamentalement vous avez déjà décidé, j'espère ; donc dites-nous ce que vous envisagez.

Prenons, en toute hypothèse, une moyenne basse, et prenons 5 %, c'est-à-dire 2,5 points de taxe foncière en plus. J'attire l'attention sur les chiffres. Pour un petit pavillon, normal, dans le quartier des Loges, cette année, si on cumule l'augmentation automatique des bases (+ 7,1 %) et l'augmentation de 2,5 points du taux de la taxe foncière, ça fait 160 € en plus ! Auxquels il faut ajouter la taxe foncière d'agglomération, créée l'an dernier, qui rajoute encore 2,5 points de taxe foncière ; cela fait 60 € en plus. On est donc à 220 € ! En 2 ans (entre 2021 et 2023), 220 € de plus sur la taxe foncière !

Et pour un appartement de centre-ville, on est entre 150 et 200 € de plus de taxe foncière, en 2 ans.

C'est vraiment loin d'être anodin.

En tout cas, cela relativise beaucoup la baisse d'impôts que vous aviez consentie au début du précédent mandat, je le rappelle : une baisse progressive, en trois ans, de deux points sur la taxe foncière et de 1,5 point sur la taxe d'habitation, sur des bases locatives qui étaient, à l'époque, largement inférieures. Et donc on parlait à l'époque de baisses d'impôts de quelques dizaines d'euros (je crois que j'avais dit, une année, que ça faisait 2 pizzas au Florentin ; ça vous avait fait rigoler). Mais, là, on dépasse très largement la centaine d'euros. Très largement !

On va donc, en résumé, vers une augmentation très nette des impôts locaux à Nevers.

Je ne dis pas que c'est mal : je dis que ça arrive au pire des moments, parce qu'on est en pleine crise sociale, en pleine crise énergétique, en pleine inflation, avec des augmentations terribles des factures de gaz et d'électricité, des augmentations terribles de l'alimentation ; et c'est là qu'on va prendre entre 150 et 250 € de taxe foncière en plus.

Finalement, vous avez décidé de baisser les impôts à un moment où ça n'allait pas si mal (en 2015, 2016, 2017), ce qui a privé la Ville de 15 M€ en cumulé (15 M€ ! c'est le chiffre que vous nous donnez à la diapositive n° 22), et vous vous retrouvez obligé maintenant d'augmenter les impôts au moment où ça va beaucoup plus mal. C'est une erreur, mais encore une fois, c'est une erreur qui est liée à la gestion municipale depuis bientôt 10 ans. Il y a un contexte, bien sûr.

Et vous avez baissé les impôts, en plus, à l'époque, en pure perte ! Parce que je rappelle le seul argument que vous mettiez quand même en avant à l'époque : que cela allait faire revenir des habitants, que les impôts étaient trop élevés, que c'était cela qui faisait fuir les gens. On voit le résultat : on est aujourd'hui à moins de 33 000 habitants, alors qu'on était à 34 500 en 2014. On a perdu plus de 1 500 habitants. Ce n'est pas de votre faute ; ce n'est pas exclusivement de votre faute, en tout cas. Mais c'est un tout petit peu plus compliqué que cela ; il ne suffit pas de baisser les impôts pour faire venir les gens. Et nous n'avons cessé de vous le dire.

Je termine sur les investissements ; ça ira vite parce qu'on aura sans doute plus d'éléments pour le budget. Ce qu'on sait, c'est qu'on stagne à un niveau d'investissements relativement faible (11 M€, subventions comprises), en tout cas beaucoup plus faible que les 15 à 18 M€ d'investissements qu'on a eus habituellement entre 2015 et 2019. Vous mettez donc, pour la quatrième année consécutive – cela a commencé en 2020 – la pédale douce sur les investissements. Vous évoquez notamment deux grands projets, à côté de celui du renouvellement urbain du Banlay, qui, effectivement, booste nos

investissements : la redynamisation de la zone commerçante François Mitterrand, et la qualification de la piscine des Bords de Loire.

Ces deux projets n'ont jamais été présentés ni débattus en Conseil municipal. Nous le disons maintenant presque à chaque Conseil. C'est ce que j'avais appelé, la dernière fois, « l'urbanisme sans débat ». Mais on a appris samedi matin au Conseil d'Agglomération que, si on voulait en savoir plus, finalement on n'avait qu'à participer à vos réunions publiques. Si, si, c'est textuellement ce que vous nous avez dit, sur l'entrée sud. Ce n'est pas le sens que je donnerais à un Conseil municipal, démocratiquement élu ; mais vous en avez décidé ainsi. Peut-être qu'un jour, on nous présentera les projets avant qu'ils soient finis !

Parmi les investissements programmés, en tout cas il y en a un sur lequel vous pouvez franchement économiser. Emilie Chamoux en a parlé tout à l'heure ; c'est les 150 000 € que vous voulez mettre cette année sur l'extension de la vidéosurveillance.

Comme chaque année, vous nous promettez des taux de réalisation formidables, mais au dernier compte administratif, on les a constatés à 45 %, je crois, de taux de réalisation. Donc, les 11 M€, à ce rythme-là, vont échouer à 5 ou 6 M€. Espérons que ce sera mieux, cette année.

Quant à l'endettement, vous le stabilisez à un haut niveau de 46,2 M€. Je rappelle que c'est à peu près 35 % de plus que la moyenne des Villes de même strate : on est à une dette par habitant de 1 357 € par habitant à Nevers, alors que la moyenne se situe à 988 € par habitant. C'est donc difficile de se réendetter, et c'est pour ça qu'on est coincés.

Donc au global, on est dans le mur ; c'est ce que nous vous énonçons depuis des années.

On a une section de fonctionnement super tendue, qui ne permet pas de dégager un autofinancement correct de nos investissements ; et cela, malgré la baisse des effectifs municipaux, malgré tout ce qu'on a balancé à l'Agglomération (la piscine, le service communication, le DGS, et maintenant le Centre Expo, même la police municipale), et malgré le rabougrissement du CCAS et la privatisation de nos structures pour personnes âgées.

On a un niveau de dette élevé qui nous empêche de nous réendetter.

Et résultat : on a un gros coup de frein sur les investissements, et une augmentation brutale des impôts, à l'Agglomération comme à la Ville, au pire des moments.

Tout n'est pas de votre faute ; comme vous le dites, il y a un contexte. Mais vous dites aussi « gouverner, c'est prévoir ». C'est votre maxime habituelle.

Mais, en tout cas, voilà l'analyse que nous faisons de vos orientations budgétaires, qui, malheureusement, ne nous surprennent pas, mais qui présagent un budget 2023 particulièrement difficile pour les Neversois.

M. le Maire –

Merci, Monsieur Diot, pour votre analyse qui n'appartient qu'à vous, et qu'on va un peu nuancer.

Michel Suet, pour peut-être répondre maintenant, ou globalement ? On prend toutes les interventions avant ? Qui souhaitait intervenir sur le DOB ?

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

J'avais posé, effectivement, une question orale, pour savoir si un bilan pouvait être transmis, concernant le financement global de la vidéoprotection ou surveillance, mais je l'ai reçu aujourd'hui à 11 h 30. Comme l'a signalé M. Diot, je pense que cela aurait pu

être une ligne sur laquelle on aurait pu faire des économies, dans ce contexte compliqué, plutôt que de dépenser encore de l'argent, d'une façon pour laquelle, pour l'instant, on n'a pas de lisibilité quant à l'efficacité.

M. le Maire –

Si, on en a. Vous n'avez pas tout suivi. Et puis vous le direz aux habitants du quartier de la Grande Pâturage en ce moment, et vous verrez s'ils sont d'accord pour qu'on enlève les caméras. Je vous répondrai un peu plus amplement après. Mais bien sûr que nous avons des résultats, que nous présentons ; je viens de signer, d'ailleurs, le rapport qui va partir au Comité d'Éthique, qui est composé de personnes tierces, également.

Sur le Débat d'Orientations Budgétaires, il n'y a pas d'autres demandes ?

La parole est à M. l'Adjoint aux finances et au budget.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez dit, Monsieur Diot, c'est vrai que nous avons attendu que l'horizon soit un peu plus clair, pour présenter autant que possible, finalement, un DOB fiable. Moi, ce qui m'importait, c'est que l'on présente un DOB fiable. Rappelez-vous, rappelons-nous, quelques attermoissements quand même divers et variés, avec beaucoup d'annonces et d'écrits, qui se sont trouvés infirmés le lendemain, ou le surlendemain.

Nous avons donc voulu attendre une loi de finances stabilisée, ce qui est le cas aujourd'hui. Mais, par contre, j'espère que cette année, nous pourrons reprendre notre rythme normal, à savoir un DOB au mois de novembre et un budget primitif au mois de décembre.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires 2023, vous l'avez vu, commence à définir les contours, quand même, d'un budget primitif 2023 qui marquera, c'est vrai, un tournant important dans la gestion financière de la Ville.

Depuis 2014, d'ailleurs, la municipalité a toujours assumé financièrement ses décisions et ses choix. Je le rappelle quand même, il y a eu la baisse de la fiscalité en 2014, 2015, 2016, malgré la baisse des dotations de l'État, qui a pu être tenue par d'importantes mesures d'économies de gestion, et on sait à quel point vous nous avez assez agressés sur ces économies de gestion. Je pourrais reprendre, là aussi, moi, tous les comptes rendus. Nos indicateurs financiers, malgré une légère baisse – c'est vrai ; mais c'était lié à l'augmentation des dépenses qu'il y a eu – sont toujours restés en zone verte ; toujours. Vous pourrez le constater, d'ailleurs, lorsque nous présenterons le compte administratif 2022 en juin prochain, et vous verrez que le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes, qui vous sera sans doute présenté lors d'un prochain Conseil, ne démentira pas ce fait.

Le contexte inflationniste, malheureusement, en ce moment, rend l'équilibre du budget 2023 impossible, car s'y ajoute aussi un élément structurel qui est le point d'indice. Nos charges passeront de 48,9 M€ à 52,5 M€, soit une hausse de 7,4 %.

Ce déséquilibre financier ne peut plus se résorber uniquement, comme on le faisait avant, avec des économies de gestion, car on a atteint une limite. Le report du vote du BP 2023 en avril prochain nous a permis de mieux cerner certains postes de dépenses et de recettes, ne serait-ce que le prix d'achat de l'électricité 2023 – maintenant on sait à combien on l'achète –, et l'évolution également des bases fiscales est maintenant connue. Les élus, et les services – je les remercie –, se sont fortement mobilisés, pour chercher, et trouver ensemble, des solutions.

Des mesures structurelles ont été identifiées ; nous les avons évoquées dans la présentation, sans entacher – j'y tiens beaucoup – la qualité du service public.

C'était une boutade : c'est vrai que l'on aurait pu faire le choix de revenir sur le niveau de soutien des associations, et également sur les conditions de travail et d'emploi des agents. On aurait pu revenir également sur notre engagement pour l'USON Rugby ; c'était des images. Mais parce que cela correspond exactement à peu près à ce qui nous manque. Mais nous n'avons pas retenu ces possibilités, et vous le savez bien, puisque nous l'avons écrit, et je vous l'ai même dit en Commission 1.

Le recours à la fiscalité devient malheureusement un mal nécessaire. Au-delà de l'équilibre du budget 2023, l'adaptation de nos ressources à nos charges permettra de financer nos programmations pour la seconde partie du mandat, et donc de réaliser nos engagements de mandat. Cette décision s'impose aujourd'hui ; elle ne neutralisera pas la baisse fiscale que nous avons faite en 2014-2015 et 2016, qui a redonné quand même du pouvoir d'achat aux contribuables, à hauteur de 15 M€. Certes, cela nous a privés de 15 M€, mais nous avons redonné quand même du pouvoir d'achat aux Neversois et aux Neversoises. 15 M€ en cumulé. Rien que pour l'année 2022, cela a représenté 2,1 M€, soit quand même bien plus que l'éventuelle augmentation de taux de fiscalité qui vous sera présentée pour le budget primitif.

La municipalité, d'ailleurs, n'envisage pas de faire évoluer les tarifs, comme la restauration scolaire, les activités périscolaires, les cimetières, contrairement à ce que vous laissiez sous-entendre tout à l'heure : cela, bien que la tarification soit plus faible à Nevers, en comparaison des Villes de notre strate, puisque je rappelle les chiffres que je vous ai dits tout à l'heure : 50 € par habitant pour Nevers, 98 € pour la strate.

Vous nous parliez des investissements. Je voudrais rappeler quand même les investissements tels qu'ils vous ont été présentés au budget primitif. En 2020 : 6,7 M€. En 2021 : 9,9 M€. En 2022 : 9,5 M€. En 2023 : 11,8 M€. Avant, nous étions souvent à 10 ou 11 M€, rappelez-vous bien.

M. Diot –

(hors micro)

M. Suet –

Non, nous sommes montés à 13 M€, mais pas à 15 M€. Je ne crois pas. Regardez bien. Je ne crois pas.

Vous m'avez parlé tout à l'heure du niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement. Nous n'avons pas mis cette Dotation Globale de Fonctionnement dans le DOB. D'abord, cela sera nettement plus détaillé dans le budget primitif, mais elle est relativement stable, puisqu'en 2022, on avait 9 619 000 € ; et on aura à peu près 9 607 000 € en 2023. Pour moi, c'est quasiment une stabilité.

Vous avez voulu refaire le budget de l'État, parce que, quand même, la CVAE, cela ne concerne pas la Ville ; cela concerne l'Agglomération. Nous, nous ne sommes pas touchés par la CVAE.

Le plafonnement des dépenses. Certes, c'est une piste qui a été envisagée par l'État, mais ce n'est pas voté. Peut-être que cela viendra ; mais cela ne l'est pas.

Un DOB, cela présente les orientations ; vous faisiez référence à des postes que vous verrez dans le budget primitif, mais un DOB, ce n'est quand même pas un budget primitif. C'est pour cela qu'il est un peu moins détaillé.

Vous commencez de critiquer l'éventuelle hausse des impôts, mais vous avez critiqué la baisse qu'il y a eu. Finalement, vous critiquez les baisses, vous critiquez les hausses, finalement vous critiquez tout le temps.

Je vous concède bien volontiers, Monsieur Diot, qu'il y a eu des Débats d'Orientations Budgétaires bien plus simples à présenter, et des décisions plus simples également à assumer. Mais je tiens à rassurer nos concitoyens, en leur assurant que la gestion

financière de la Ville reste parfaitement sous contrôle, et que sa transformation va continuer ; cela, vous pouvez en être certain.

Je crois que j'ai répondu à peu près à ce que vous avez dit. C'est ce que j'avais relevé.

Monsieur le Maire, je crois que j'ai à peu près fini.

M. le Maire –

Merci.

Je voulais rajouter quelques éléments complémentaires qu'il me semble important de compléter.

Tout d'abord, vous avez dit, François Diot, qu'habituellement on votait le DOB et le budget en fin d'année. Habituellement depuis que nous sommes là ; parce que ce n'était pas le cas avant. C'était une proposition que nous avons faite, à la fois pour avoir plus de lisibilité, à la fois pour en donner plus à ceux que nous finançons, et qu'ils sachent sur quel pied danser le plus tôt possible. Nous avons expliqué les choses, et je pense que personne n'était contre ; nous vous avons même proposé de vous associer à une réflexion, puisque nous nous donnions un peu de temps. Nous avons réussi à le faire à l'Agglomération, parce que j'ai dit pourquoi, et qu'à l'Agglomération, il y a une partie des fonds que nous ne sommes pas obligés de redescendre, et c'était un choix de la gouvernance actuelle que de continuer d'aider les communes. Cela a donc permis, justement, cette lisibilité. Vous avez raison de le dire, beaucoup de communes, tant de l'Agglomération qu'en France, ont décalé leur vote de budget quand elles le faisaient en fin d'année. Ce n'est pas quelque chose d'absolu.

Vous dites qu'il faudrait que les éléments du DOB soient plus précis. J'entends. Mais dans quelques semaines nous verrons le budget qui aura des lignes plus précises ; tout arrive.

Vous évoquez la hausse des bases. Ce n'est pas la première fois qu'il y a la hausse des bases. Sous tout gouvernement il y a une hausse des bases. Parfois même plusieurs sous un même quinquennat. Ce n'est donc pas quelque chose de particulier, ou une découverte spécifique.

Là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est quand vous dites que nous avons « fragilisé » le budget de la Ville. L'Adjoint aux Finances l'a rappelé, nous avons toujours été dans le vert, et nous sommes dans le vert. Vous le savez aussi, et sans polémiquer, si nous avons fait tout ce que nous avons fait au premier mandat, nous nous en serions bien passés si cela avait été fait avant. Nous avons une tâche considérable. Je ne vous cache pas que nous sommes en échanges sur le pré-rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais j'aurais grand plaisir à vous présenter ce rapport. Je n'en dirais pas plus aujourd'hui parce que ce n'est pas l'heure. Mais, au contraire, nous n'avons pas fragilisé la Ville, nous lui avons donné une nouvelle ambition.

Vous évoquez une base des recettes aussi, ce sont les ventes, que nous continuons. Nous avons même accéléré. Le bâtiment de la Banque de France est sous compromis ; la cession doit intervenir au plus tard le 15 mai, sous réserve de la condition suspensive. Et puis d'autres bâtiments sont identifiés, ou d'autres déménagements seront faits pour optimiser, et céder des bâtiments qui aujourd'hui coûtent encore plus cher qu'avant, compte tenu de la hausse de l'énergie.

La hausse des impôts. Vous essayez de nous faire passer comme atteints d'une sorte de schizophrénie, en vantant que nous avons longtemps prôné une baisse des impôts, et que maintenant nous aurions une piste sur la question, que nous déciderons en temps voulu, et qui serait une hausse des impôts.

Beaucoup de Villes ont fait une hausse en 2020, de toutes obédiences, y compris celle à laquelle vous appartenez, à des taux considérables ; sans le contexte que nous connaissons

maintenant, parce que c'est souvent une pratique : le maire est élu ou réélu puis il augmente les taux tout de suite, et puis on n'en parle plus. Nous aurions pu céder à cette facilité ; là, cela aurait été de l'anticipation. Mais cela veut dire que, depuis trois ans, si nous adoptons une hausse des impôts, les contribuables l'auraient eue depuis trois ans. En quelque sorte, ils ont gagné trois ans ; et, sans le contexte actuel, je pense que nous aurions pu continuer à ne pas augmenter les impôts. Donc, c'est souvent un réflexe.

Je voulais aussi rappeler, parce qu'on parle de pouvoir d'achat, que, par rapport à prendre de l'impôt, s'il y a quelque chose en face, les concitoyens peuvent le comprendre, à condition que cela soit raisonnable. Vous évoquez des moyennes qui ne sont pas des moyennes des deux strates qui comportent le plus d'habitants. Il y a deux strates avec un taux de 25 % ; c'est trois ou quatre paquets de cigarettes, la moyenne. Je parle là hors bases.

M. Diot – Si vous nous repassez les chiffres que vous avez-vous-même projetés tout à l'heure, c'est entre 150 et 250 €.

M. le Maire – Non, c'est moins que ça.

M. Diot – Alors, ça fait cher du paquet de cigarettes ! Je sais que ça a augmenté...

M. le Maire – Mais, il est cher.

M. Diot – C'est des cartouches, dont vous parlez.

M. le Maire – Quand vous vous êtes moqué de deux ou trois pizzas, je rappelle que nous avons baissé aussi la TEOM aussi ; nous n'étions pas obligés de le faire. Eh ben oui, mais c'était deux ou trois pizzas aussi. Eh ben oui, mais, quand ça baisse, ce n'est toujours pas assez, mais quand ça augmente c'est trois pizzas en trop. Je veux vous mettre face à vos contradictions à vous. Vous, vous essayez de le faire en notre direction ; chacun son tour. Mais vous oubliez quand même les efforts que nous avons faits ; personne ne nous y obligeait.

Sur le stationnement gratuit, par exemple, c'est, si on cumule, à peu près 600 000 à 700 000 € de recettes en moins depuis 2018 ; c'est donc 4,2 M€.

Si l'on comptabilise la baisse d'impôts cumulée, dont vous vous moquiez en considérant que c'était faible, c'est 15 M€, en cumulé. C'est considérable !

Nous avons, pendant des années, parce que nous le pouvions, redonné du pouvoir d'achat à nos concitoyens, en baissant les impôts ; parce que je ne fais pas de démagogie, et je considère que les impôts restent élevés, enfin principalement maintenant l'impôt foncier, puisque la taxe d'habitation, j'ai toujours trouvé ça logique que, dans le programme présidentiel, elle soit supprimée. Je pense que nous avons donc redonné aussi beaucoup de pouvoir d'achat.

L'augmentation moyenne que nous proposons sera inférieure à la suppression de la taxe audiovisuelle. Les personnes qui regardent la télé avaient accepté de payer cette taxe audiovisuelle, justifiée ou pas justifiée. Ce n'est pas une charge en plus que l'on va ajouter, puisqu'il y a, en quelque sorte, une compensation, qui ne dépend pas de nous, mais qui fait partie des choses.

Quand vous dites « ce sont vos choix qui nous ont conduits là », vous vous doutez bien que je ne partage pas du tout cela, et je vous trouve particulièrement injuste. Ces choix, nous les avons faits pour quoi ? Nous les avons faits pour investir. Nous les avons faits

pour créer des projets ; que les gens apprécient : nous sommes encore là, et c'est souvent ce qu'ils nous mettent en avant, pour plutôt soutenir l'action municipale.

Si nous n'avions pas pris ces mesures, nous n'aurions fait que de la gestion, et de la gestion qui a été faite avant, sans le développement du site Cobalt, sans la rénovation des bâtiments historiques – et il y a encore beaucoup à faire –, sans plein de choses.

Vous savez que ce n'est pas nos choix qui arrivent à cette situation ; c'est les choix d'avant. Parce que, si cela avait été lissé dans le temps... Où est passé l'argent d'avant, d'ailleurs ? Parce que, avant, il y avait plus d'habitants, il y avait moins de contraintes réglementaires sur l'environnement, sur un certain nombre de normes... Les projets coûtaient moins cher. Où est passé l'argent ? Où est passé l'argent pendant des années ? Pour finalement laisser une ville en ruines. Ruinée, dans le sens de l'absence d'entretien de ses bâtiments. Allez au stade de La Baratte, que nous aimerions tant rénover, allez-y ; ce n'est pas les stigmates de notre gestion ! La Maison des Sports, pourquoi n'avons-nous pas fini de la rénover ? Parce qu'elle est un état pire qu'on ne le pensait.

Je ne vais pas vous faire toute cette liste par cœur, mais je veux juste remettre l'église au milieu du village ; nous, nous avons créé des dépenses et de l'endettement pour faire des choses en face. La plupart des gens me disent « qu'y avait-il en face ? ».

Je pense donc qu'on peut comprendre une augmentation d'impôts conjoncturelle à partir du moment où il y a une raison expliquée et quelque chose en face.

J'ai demandé à ce que l'on ne s'interdise rien et qu'on regarde tout, que l'on soit exhaustif, parce que, finalement, c'est le rôle d'un maire d'avoir une vision globale. Quels axes a-t-on ? Jusqu'où peut-on aller ? L'idée, ce n'est évidemment pas de supprimer le treizième mois aux agents. Mais l'idée, c'est d'aller sur une prise de conscience de nous tous quant à ce que l'on peut faire comme choix.

Les associations. Je considère que nous avons remis de l'équité. Il y a des associations que nous aidons aujourd'hui qui étaient écartées pour des raisons politiques et dogmatiques. Nous avons remis tout le monde sur un pied d'égalité par rapport aux projets qu'elles portent ; vous connaissez notre fameux axiome « un projet, un budget ». Mais, oui, mais c'est vrai. C'est vrai ; et si je pouvais dire tout ce que je sais, mais je ne le ferai pas, puisque je suis soumis à des règles, aussi, professionnelles. Mais c'est vrai ! Eh oui ! Nous avons donc remis de l'équité, nous avons remis des règles, un dossier unique – car, avant, il suffisait d'un coup de fil parfois –. Nous avons remis tout le monde à égalité par rapport aux projets, dans l'intérêt des habitants.

Oui, il y a des associations qui ont donc vu leurs subventions baisser. Mais combien y en a-t-il qui ont déposé le bilan, aujourd'hui, après neuf ans de mandat de notre part ? Zéro. Donc cela veut dire que c'était possible. Cela veut dire qu'il y avait des associations qui avaient aussi des bas de laine ; or, l'argent public, il est fait pour être dépensé. Je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir une bonne gestion, parce qu'il ne faut pas pénaliser les gens qui ont une bonne gestion. Entre une bonne gestion, et faire des économies sur le dos de l'argent public, il y avait des choses à faire. La plupart des responsables associatifs, dont j'étais un temps, je pense que ce sont des gens de bonnes intentions, et qui donnent du temps. Sans d'ailleurs parler des retraites ce soir, je trouve d'ailleurs la proposition de Rémi Rebeyrotte de dire que les gens qui s'investissent dans le bénévolat, on pourrait aussi leur compter des trimestres ; cela me paraît intéressant.

Nous avons donc posé tous ces choix, parce que c'est important de montrer quelles sont les pistes qui pourraient nous permettre d'équilibrer. Évidemment que c'était des pistes, à dessein, que nous n'allions pas prendre.

Je l'ai dit, et cela a été un choix de l'équipe municipale partagé, il y a eu des efforts demandés à nos associations ; il y a eu aussi des associations qui sont financées et qui ne l'étaient pas avant. Il y a des associations qui ont des projets une année et qui en ont moins l'année d'avant. On adapte. C'est adapter, aussi, faire de la politique.

Donc, par rapport aux associations, on a dit qu'on ne touchait plus, dans la mesure du possible, à ce qui leur a été attribué, tout du moins aux enveloppes, et après on ne s'interdit pas une ventilation qui peut varier. Je pense que vous l'avez salué, et je voulais aussi remettre cela en avant ; et je vous en remercie.

Pour le reste, effectivement, il y a des choses qu'il est compliqué de toucher, et c'est hors de question de toucher aux agents. Mais il y a eu le point d'indice, et personne n'est contre le point d'indice. Simplement, nous devons l'assumer.

Je rappelle aussi que, sur les associations, même si on a, au mandat d'avant, baissé un peu, on est au-delà, sur l'enveloppe globale, des villes de même strate, quant à ce que nous donnons aux associations. Je rappelle aussi le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes que nous avons eu en début du mandat précédent, qui reprochait à la Ville de dépenser plus que ce qu'elle n'avait, et d'être entre 70 et 90 % au-delà de ses capacités en allouant les sommes dites aux associations. C'est très bien de vivre au-dessus de ses moyens. À la limite, quand on est très riche, pourquoi pas, et on en fait profiter les autres. C'est le partage. C'est la solidarité. Mais simplement, faut-il entretenir déjà sa ville ! Ce qui n'a pas été fait.

Vous le savez, nous avons une politique d'endettement revendiquée, et nous aurions préféré nous endetter moins ; c'est-à-dire que la Ville l'aurait fait avant, de façon peut-être plus linéaire, et aurait fait plus de choses avant. Il y a encore beaucoup de choses à remettre en état, même après neuf ans d'efforts. Derrière tout cela, il y a sans doute eu une montée d'endettement ; nous ne l'avons jamais nié. Mais nous nous étions aussi fixé – et c'était une gageure, et je remercie Laurent Pasco et ses services – de tenir une optique de désendettement, que nous avons réussie. En fait, nous avons endetté pour faire des choses, puis, une fois ces choses faites, nous avons essayé de réduire notre endettement, ce que nous sommes parvenus à faire aujourd'hui, et nous sommes tout à fait dans les clous par rapport à cela.

Rien là-dessus, qui soit donc négatif au secteur associatif, que nous avons « protégé ».

Sur les tarifs, ils sont très bas à Nevers. La Ville a besoin de recettes. Je ne vais pas faire de cours d'économie ; d'ailleurs, je n'en ai pas les compétences, mais, si on veut trouver des recettes, cela peut être l'impôt, cela peut être les ventes ; ce que nous faisons aussi, ce qui aurait dû être fait aussi – je le dis gentiment – il y a longtemps. Regardez la rue Sabatier : personne ne faisait rien ; cela ne nous a pas rapporté des milles et des cents, mais cela a supprimé aussi un certain nombre de charges, et cela a surtout permis à des investisseurs d'embellir, et ce n'est pas fini.

Mais, donc, les tarifs, c'est aussi une façon d'avoir des recettes. Faire des tarifs très bas, c'est aussi un peu tromper. Je ne suis pas pour le dogme de dire que c'est l'usager, que c'est le contribuable ; je pense que, souvent, la solution, c'est les deux ; après, à varier. Prenons l'exemple des bus, à 1,35 € le ticket ; si on voulait équilibrer – je ne parle pas de gagner de l'argent, on n'est pas là pour gagner de l'argent –, il faudrait que l'on vende le ticket à peu près 8 € ; ce n'est pas possible, on aurait une baisse de fréquentation, même en faisant des tarifs sociaux pour certains. Je vous donne cet exemple-là, parce que beaucoup de ce que l'on porte en politique publique, vous le savez, est déficitaire par nature, et donc crée une charge, pour la collectivité qui le porte.

On parlera énergie tout à l'heure ; vous le savez, je partage, moi, et je le porte, l'idée de revenir à des tarifs réglementés pour l'énergie. Nous utilisons de l'électricité pas pour nous... Si nous sommes réunis là ce soir, c'est pour essayer de réfléchir à l'avenir de la Ville, que l'on soit d'accord ou pas. Quelque part, la charge que nous avons, elle est dans l'intérêt commun, dans l'intérêt général. Cela ne me choquerait donc pas que l'on revienne à ça. Je vous l'ai déjà dit que nous ne sommes pas opposés là-dessus.

Moi, je pense que, souvent, la réponse, c'est le mixte entre l'usager et le contribuable, à faire varier, etc.

Après, vous nous reprochez de ne pas avoir su prévoir. C'est vrai, je reconnais que, quand nous nous sommes re-présentés en 2020, je n'ai pas appelé M. Poutine pour lui demander ce qu'il allait faire ! Personne n'a anticipé cela ! Je n'ai pas appelé « M. COVID », pour savoir s'il allait exister ou pas ! Je le dis avec humour, mais soyons sérieux ! Quel élu en France aurait pu prévoir cela ? Nous avons eu un mandat très compliqué, sur le premier mandat, culturellement par rapport à la situation de la Ville, politiquement par rapport au choix d'une baisse de DGF qui était excessive, qui était justifiée dans l'esprit, mais excessive, vous le savez, par rapport à la responsabilité du bloc communal dans l'endettement public français. C'est cela qui était très pénalisant pour nous. Mais franchement, qui aurait pu prévoir ce que l'on vit ? Je ne vous cache pas que je pensais que le deuxième mandat en continuité serait plus simple ; il a été, vous le savez, très compliqué. On a tous oublié qu'on passait notre temps sur comment protéger nos populations, sur comment organiser un centre de vaccination, sur comment en assurer les charges – l'État y a contribué, mais chacun a pris sa part, et la Ville aussi. Cela a coûté à la Ville –.

On évoque le taux de réalisation. Comment voulez-vous qu'on soit performants ? On a eu de très bons taux de réalisation, et d'autres que nous le disent. Nous savions que nous allions avoir des taux de réalisation plus faibles, parce qu'après un premier mandat de cette dimension en termes d'investissements, on savait que le second ne serait pas aussi élevé. Par contre, ce que l'on ne savait pas, c'est effectivement le temps, l'énergie que nos agents, que nous, élus, aurions à consacrer à des choses qui nous ont dépassés. Il a bien fallu en sortir, et aujourd'hui on oublie vite des choses négatives. Heureusement ; c'est peut-être ce qui permet à l'être humain d'avancer positivement. Il n'empêche que cela a pris beaucoup de temps. Cela a retardé tous les mandats, de tous les élus de France, pour faire des projets. Si on prend le skate park, par exemple, nous devions le faire l'année dernière ; nous ne l'avons pas fait, parce que nous nous sommes retrouvés avec une réponse au marché public à + 40 et 60 %. Donc nous aurions pu faire le chèque, et puis nous aurions fait encore moins de choses après. Donc nous avons été raisonnables, nous avons décalé, et nous le faisons cette année ; sur ces matériaux-là, cela a baissé.

Je veux bien que l'on dise « Y a qu'à, faut qu'on » ou « vous auriez dû faire ça ». Je pense qu'en réalité, nous adaptons les choses. Pendant 9 ans, nous avons pu baisser les impôts ; pas autant que nous l'aurions voulu, à cause de la baisse de la DGF, qui a été excessive, sinon nous serions allés au bout de notre engagement du premier mandat. Il faudra poursuivre, quand il y aura des jours meilleurs, la baisse de la taxe foncière, qui reste trop élevée sur notre territoire. Vous voyez, il n'y a pas de dichotomie, il n'y a pas de démagogie. Si on avait pu maintenir la voilure, au moins le maintien du taux d'imposition, voire de baisse, on l'aurait fait.

Mais je voulais quand même rappeler ceci : gratuité du stationnement, baisse de la TEOM, des choses décidées nationalement comme la suppression de la taxe d'habitation et de la taxe audiovisuelle ; bref, je pense qu'il y a eu quand même beaucoup d'efforts sur le pouvoir d'achat. Et, si nous devons arriver à cette voie-là, c'est parce que nous n'aurons pas le choix, qu'il n'y a pas d'autres choix. Mais, en face, c'est pour faire des choses ! C'est pour maintenir notre politique... Si nous faisons ce choix-là, cela nous permettra de tenir nos engagements d'investissements de ce mandat. C'est cela qui est à souligner. C'est cela qu'il faut que nos concitoyens entendent. On n'augmente pas les impôts pour ne rien faire ; on les augmente pour maintenir la rénovation d'une ville qui en a bien besoin, qui en avait trop besoin, et, si on arrête, c'est un retour en arrière ; c'est des années de retour en arrière. Encore une fois, il n'y a pas de démagogie.

Vous avez dit « ce n'est pas le bon moment » ; ce n'est jamais le bon moment. Si je vous dis, même dans deux ans, que nous augmentons les impôts, vous vous trouverez à me dire que ce n'est pas le bon moment. Ce n'est jamais le bon moment d'augmenter les impôts. Je dis simplement qu'il faut comparer à cela.

Je voulais aussi souligner, sans rentrer dans le détail, qu'il y a quand même une grosse baisse aussi du chômage ; donc ce sont des personnes qui ont retrouvé un pouvoir d'achat en travaillant. L'idée, ce n'est pas d'en « profiter », mais c'est aussi un constat.

Nous ne nous sommes pas obligés à cela ; nous subissons comme tout le monde un contexte international, énergétique, comme sans doute on n'en a pas subi depuis des décennies.

Et puis un petit mot sur la démographie. J'ai commencé à contester le décompte qui est fait. Je ne l'avais pas fait, parce que je savais la situation de la ville, et j'ai toujours pris les chiffres tels qu'on me les présentait. Vous avez quand même oublié de rappeler que nous avons repris 300 habitants au comptage de 2018, une première depuis 1975 ; je ne l'ai pas oublié. + 150 sur l'agglomération, qui en perdait aussi.

Pourquoi ne sommes-nous pas d'accord avec les chiffres de l'INSEE ? Nous y avons réfléchi, et j'ai reçu les responsables régionaux de l'INSEE. Nous ne sommes pas d'accord, parce que, d'abord, il y a un aléa ; vous savez comment c'est fait, il y a un aléa : il y a 8 % de comptages réels, cela dépend de la capacité de nos recenseurs, et j'essaie de les motiver, j'espère qu'ils ont tous fait correctement leur travail, et puis que nos concitoyens répondent, parce que ce n'est quand même pas très long de répondre. C'est surtout une façon pour nous de pouvoir maintenir le plus possible une Dotation Globale de Fonctionnement, de leur faire du service public amélioré, ou de nouveaux équipements. C'est cela qu'il faut que les gens comprennent ; ce n'est pas une charge qu'on leur demande, c'est une aide pour un calcul qui soit le plus juste possible par rapport à l'évolution de notre ville.

Pour le reste, il y a un certain nombre d'informations que nous, nous remontons à l'INSEE, le nombre de logements occupés et inoccupés... J'ai donc demandé que l'on fasse un recomptage de tout cela. Je me suis trouvé avec une maire d'une commune d'une autre région qui a fait cette démarche, et qui me dit qu'elle avait démontré à l'INSEE, par un re-comptage, qu'ils s'étaient trompés, et que sa commune avait repris des habitants.

Ce n'est pas l'histoire de faire un caprice et de dire que je veux absolument prendre des habitants. C'est que cela ne correspond pas aujourd'hui à un certain nombre de critères qu'on peut constater objectivement. Une cinquantaine d'enfants en plus dans les écoles de la ville de Nevers, c'est du jamais vu ! J'ai plutôt connu des baisses, des fermetures de classes. Là, ce n'est pas le cas ; et principalement dans les écoles de centre-ville. Un certain nombre de projets de logements que nous portons, que nous accompagnons, ou que des privés font, des investisseurs aussi. Je reçois des investisseurs. Il y a le dispositif De Normandie dans l'ancien, qui permet de faire de la défiscalisation. Bref, un certain nombre de choses. Dans les crèches, il y a des listes d'attente ; et nous faisons cette nouvelle crèche vers l'hôpital, que nous accompagnons aussi. Il y a des signes qui ne correspondent pas du tout à une baisse de population.

Peut-être que je me trompe ; en tout cas je ne peux pas ne pas essayer de voir s'il n'y a pas eu des erreurs. Elles peuvent être aussi de notre part dans les remontées des données. L'idée, ce n'est pas d'être juges, c'est de comprendre, et c'est d'analyser.

Il y a aussi une augmentation du prix de l'immobilier, qui symbolise plus de demandes que d'offres. Cela veut dire qu'il y a des gens qui se ré-intéressent à notre ville – au centre-ville, d'ailleurs –, et qui étaient partis parfois, et qui se rendent compte qu'une deuxième voiture, cela coûtait plus cher que d'habiter dans Nevers, même si les impôts sont parfois un peu plus chers. Il y a tout ce système-là.

Je vous tiendrai au courant. Mais, en effet, j'ai demandé à ce qu'il y ait un travail de recomptage, accepté par l'INSEE, qui va y contribuer. Ce que je vous demanderais, c'est de geler, pour l'instant, l'interprétation de cela.

Pour le reste, je le dis avec humour, je ne vous ai pas dit de débattre de tout en réunions publiques ; je vous ai dit que cela pouvait être un complément intéressant, aussi. Au

Conseil communautaire de samedi, d'ailleurs, on vous a présenté le film sur l'entrée sud, qui permet d'avoir une petite idée. Mais je vous promets que, sur les grands sujets, nous avons tous intérêt à partager ces choses-là. Promis que vous ne les apprendrez pas que par des réunions publiques !

Sur la vidéoprotection, Madame Chamoux, nous allons continuer. Vous vous trompez, puisque j'ai rendu plusieurs bilans, et vous vous doutez bien que je ne peux pas tout dire, mais globalement cela a permis d'élucider un certain nombre d'affaires, parfois graves, et cela a permis parfois d'innocenter, car cela va dans les deux sens. C'est sous contrôle d'une charte d'éthique, que nous avons votée ici, d'un comité d'éthique que nous avons composé, comme nous nous y étions engagés. Nous allons donc déployer cette centaine de caméras, qui est bien nécessaire, et j'espère qu'elle va servir à l'enquête en cours. Je dirais un mot de ce qui s'est passé à l'ESGO juste après.

Nous avons lancé une consultation pour savoir si la population voulait changer la façon dont on gère la vidéoprotection. Vous avez, pour ceux qui siégeaient dans l'ancien mandat, passé votre temps à employer le terme de « vidéosurveillance » ; moi, je le contestais, mais, là, c'est moi qui me suis trompé. *Mea culpa* ; j'ai proposé à la population de voir si elle était d'accord pour qu'on bascule sur un système de « vidéosurveillance », mais, en fait, nous avons tort tous ensemble puisqu'en fait on ne parle pas de « vidéosurveillance », mais on reste en « vidéoprotection », sauf qu'elle sera suivie. Peut-être qu'on joue sur les mots. J'ai appris cela il n'y a pas longtemps ; je le partage avec vous. Ce qui compte, c'est le résultat. Nous avons donc consulté, *via* les réunions publiques, *via* des bulletins qui étaient mis à disposition dans les mairies, mairie centrale et mairies de proximité, et nous avons consulté aussi *via* les réseaux internet.

Il en résulte que 65,7 % de ceux qui ont répondu souhaitent une augmentation de la performance de la vidéoprotection avec un suivi permanent, jour et nuit, pour aller plus loin dans la lutte contre la délinquance et contre les incivilités, qui insupportent tout le monde.

Nous allons mettre ce dispositif de vidéoprotection suivi – on va l'appeler comme cela – dans le courant de cette année, le plus tôt possible, dès que nous serons prêts sur les personnels pour assurer cette tâche, de visionnage, pour empêcher une infraction, ou en limiter les conséquences, ceci conjointement avec la police nationale, qui assurera la nuit. Je pense que c'est une question de quelques petits mois. Mais je voulais vous annoncer ce résultat ce soir en Conseil municipal.

Voilà, je propose que nous votions le fait que nous avons tenu ce Débat d'Orientations Budgétaires, qui aura donc une continuité, puisque nous nous retrouverons en budget pour le décider.

Qui n'a pas souvenir que nous ayons tenu un débat ? Personne. Qui s'abstient ? À l'unanimité, nous prenons acte que nous avons tenu le Débat d'Orientations Budgétaires.

Opposition : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, il en est pris acte.

M. le Maire –

Oui, François Diot.

M. Diot –

Nous nous exprimerons au moment du vote du budget, puisque, cette fois-ci, nous voterons pour ou contre.

Ceci dit, à l'heure actuelle, vous êtes dans l'incapacité de nous dire si c'est + 4 %, + 7 %, pour les impôts ? De nous dire si c'est + 5 % ou + 3 % pour les tarifs municipaux, etc., à l'issue du DOB ?

M. le Maire –

Nous avons fait des hypothèses pour nous permettre une liberté de choix.

Je vous le dis aussi sans polémique. Mais, souvenez-vous d'un point. Vous nous reprochez qu'il y ait plein de choses que nous n'évoquons pas en Conseil municipal ; je pense que l'on évoque à peu près tout ce qui est important, sous différentes formes, et en fonction de la loi. Nous vous avons proposé de vous associer à notre réflexion pour faire des choix, car nous avons été assommés comme jamais sur les coûts énergétiques. C'est quelque chose d'objectif ; ce n'est pas nous, municipalité que vous considérez de telle mouvance, ou pas, qui décidons du prix de l'énergie. Nous considérons donc que c'était un combat commun pour essayer de trouver des moyens de compenser cela. Moi, on m'a dit que vous êtes venus, et que vous avez dit que vous étiez observateurs, et que c'était à nous de décider.

Nous ferons nos choix. Nous les affinons. Je ne vous cache pas que j'essaie encore quelques démarches pour voir si nous pourrions tirer d'autres financements, d'autres pistes nationales, et donc ces quelques semaines peuvent aussi nous permettre d'affirmer un choix par rapport à un autre. Pour l'instant, moi, je ne me prononcerai pas.

Je ne sais pas si Michel Suet voulait ajouter quelque chose.

M. Suet –

Simplement, je partage ce que vous avez dit, mais, en plus, il fallait que le DOB prouve que l'on peut équilibrer le budget sans problèmes. Après, les choix définitifs, c'est au moment du budget primitif, où l'on se prononce sur le vote des taux, etc.

M. Diot –

Monsieur le Maire, cela fait deux fois que vous dites la même chose. Vous n'y étiez pas, à cette réunion ; je ne sais pas ce que l'on vous a raconté. Mais c'était la « quatrième dimension », quand même ! Je rappelle que nous avons demandé, le 27 septembre, en toute transparence et en toute ouverture, la possibilité d'avoir un échange sur les économies d'énergie que la Ville de Nevers était en mesure de faire : baisse d'éclairage public, etc.

Finalement, vous nous avez convoqués à une réunion le 24 novembre, donc deux mois après...

M. le Maire –

« Invités ».

M. Diot –

Oui, invités à une réunion le 24 novembre, deux mois après, où l'objectif, c'était quand même de discuter « éclairage public », « fermeture ou pas de la médiathèque », « fermeture ou pas du musée », etc.

Au lieu de ça, nous nous sommes retrouvés avec M. Suet, qui nous a présenté un diaporama extraordinaire – vous pourriez peut-être nous le re-projeter –, en nous disant qu'il manquait de l'argent, 48 M€ de charges d'exploitation, 9,5 M€ d'investissements, objectif d'épargne nette à 1 M€, etc. Un fort manque d'argent. Il nous a été demandé ce que l'on voulait qu'on fasse : Augmenter la fiscalité ? Augmenter la tarification ? Augmenter l'endettement ? Vendre des bâtiments municipaux ? Balancer les crèches à l'Agglo, car vous avez même parlé de balancer les crèches à l'Agglo ! Il faut être sérieux ! Ça, c'est un travail que vous faites en Bureau municipal, pour préparer le budget. Nous, nous étions là pour discuter : « est-ce que l'on ferme ou pas la médiathèque, à tel moment ? etc. ». D'ailleurs, vous avez dit que vous ne la fermeriez pas ; 15 jours après, elle était fermée.

C'était donc ni fait ni à faire !

Soyez sérieux, et soyez honnêtes ; quand vous nous invitez à une réunion, il y a un ordre du jour. L'ordre du jour, ce n'était pas d'essayer de co-partager des décisions dont vous êtes les seuls responsables.

M. le Maire – Je ne vous connaissais pas cette capacité à juger de l'honnêteté et du sérieux des autres, mais quel talent !

Michel Suet.

M. Suet – Je m'en rappelle parfaitement, il y avait Daniel Devoise avec moi, et je me souviens qu'on vous a présenté la situation, ce qui était tout à fait normal.

Il fallait quand même qu'on vous présente la situation avant, quand même.

M. Diot – Ce n'était simplement pas à l'ordre du jour ! C'était un peu gros, quand même. Cela nous a fait bien rigoler. On a bien rigolé, ce soir-là.

M. le Maire – On ne vous l'aurez pas présenté, que vous auriez dit aujourd'hui que vous auriez aimé qu'on vous la présente.

M. Suet – Nous avons présenté les chiffres, quand même ; l'atterrissage prévisible en épargne nette, quand même ; c'était la moindre des choses.

Moi, je m'attendais à un échange avec vous. Par contre, d'entrée, vous nous avez dit que c'était nous qui étions en responsabilités, et que c'était nous qui devions faire des propositions.

M. Diot – Sur l'augmentation des impôts, c'est votre responsabilité à vous. Nous, nous étions là pour parler des horaires d'ouverture de la médiathèque, excusez-nous.

M. Suet – Nous ne parlions pas d'augmentation d'impôts, nous n'étions pas allés jusque-là.

M. Diot – Si. Repassez le diaporama.

M. Suet – Moi, j'ai autre chose à faire ; quand j'ai vu que ça tournait comme ça, vous savez, c'était vite réglé.

M. Diot – Oh, ben, ça a duré longtemps, pourtant, et on a bien discuté ; mais pas de l'ordre du jour.

M. Suet – Vous et moi avons perdu notre temps.

M. Diot – Ce soir-là ? Non, on a discuté de choses intéressantes...

M. Suet – Alors, il faut savoir. C'était intéressant, ou pas ?

M. Diot – La manœuvre était un peu grossière. Cela fait deux fois que vous n’êtes pas très fin, quand même, Monsieur Suet.

M. Suet – Je ne me trouve pas gros, mais, bon...

M. le Maire – Ce n’est pas un manœuvrier, Michel Suet. Il est plutôt direct.

Allez, chacun s’appréciera comme il le souhaite.

Je voulais maintenant dire un mot sur les événements graves qui se sont passés à la Grande Pâture samedi. Ce ne sont pas les premiers, parce que ce bâtiment, d’ailleurs, est régulièrement fracturé. Nous avons quand même considérablement renforcé les choses, et il y a certaines effractions qui n’ont pas pu avoir lieu. Je vous laisse juger de l’état des portes, notamment, côté ouest de l’esplanade. Malheureusement, il semblerait qu’il y aurait eu des individus qui auraient placé la voiture cette fois devant la mairie de proximité, et y auraient mis le feu, et donc le bâtiment a été fortement dégradé. Les salles qui servent à la mairie de proximité ont été en grande partie détruites. Pour le reste, d’autres espaces sont conservés, heureusement, grâce à l’intervention des forces de sécurité. Nous sommes évidemment avec un objectif d’interpeller ceux qui ont commis cela, et évidemment, je vous le redis, Madame Chamoux, nous sommes aussi en secteur vidéo, ce qui n’est pas inintéressant, par rapport à l’enquête. Je n’en dirais donc pas plus.

Pour le reste, nous avons réagi immédiatement, et je remercie le Directeur Général des Services et ses équipes, puisque nous avons pu rouvrir la mairie de proximité dès lundi, dans l’espace Inès. Il y aura d’autres services. Nous allons utiliser d’autres équipements municipaux pour l’instant. Malheureusement, je ne sais pas de quelle façon nous sommes couverts par les assurances ; je n’ai pas eu le temps de voir cela en détail. Mais malheureusement, s’il reste des coûts, ce sera encore à la charge de la Ville. Vous avez compris que nous avons autre chose à faire qu’à réparer de l’existant qui est en bon état. Hélas, ce sera à nouveau les contribuables qui devront réparer s’il n’y a pas de prise en charge totale de l’assurance. Nous allons voir cela.

Nous allons voir aussi l’état de la structure du bâtiment. Les experts de l’assurance... ; vous connaissez comment cela se passe. Il y a eu une tentative aussi de mise à feu de la porte de la crèche, heureusement sans autres dégâts.

C’est le constat que nous avons fait avec la Procureur de la République, le Préfet, le commissaire de police ; ce n’est pas un quartier où il y a beaucoup de délinquance. Il y a du trafic de drogue ; cela, nous sommes au courant. On lutte. D’ailleurs, il y a eu des interpellations il n’y a pas très longtemps, comme on l’avait fait au Banlay, ce qui parfois génère des réactions, parce que l’on dérange. Mais je pense que c’est un petit groupe d’individus, de là, ou d’ailleurs – pour l’instant, tant qu’ils ne sont pas interpellés, je ne me prononcerais pas – qui viennent essayer de gêner tout ce qui peut créer de l’activité, positive, du service public dans l’attente de ceux qui habitent là, comme de ceux qui viennent d’ailleurs, parce que j’ai rencontré un certain nombre d’utilisateurs de l’ESGO samedi : beaucoup de gens viennent d’autres quartiers de la ville, faire de la danse, faire des activités... C’est donc très regrettable. C’est gênant.

Nous allons essayer de compenser au maximum ; je crois que des salles ont été trouvées, et mises à disposition des associations. Vous voyez, nous avons essayé de faire comme s’il ne s’était, entre guillemets, rien passé par rapport aux activités, et à essayer de tenir. Pour le reste, évidemment, c’est particulièrement aberrant et scandaleux de s’attaquer à des équipements publics qui sont là pour être utiles pour tout le monde, pour les autres, pour animer le quartier, faire des fêtes. En plus, c’est un quartier qui a un beau marché, qui s’est bien structuré, qui est très occupé, qui est très utilisé aussi par des habitants qui viennent d’un peu partout.

Donc, voilà, je ne peux que dire des banalités. Et évidemment condamner ce qui s'est passé. Quand on essaie de bien gérer une Ville, et que, comme tous les élus, on est attaché à sa ville, cela me fait mal de voir cela. Je trouve que nous essayons de faire des efforts, de couper l'électricité pour gagner un peu d'argent, et essayer de maintenir ; et il y a des gens qui viennent saccager, détruire ce qui est aussi souvent pour les jeunes. Je me rappelle du local pour les jeunes et les adolescents, que nous avons fait à côté, et qui a été cambriolé plusieurs fois. Après, nous l'avions basculé à la résidence Inès, qui a été fracturée. Voilà, je pense qu'il y a des gens qui ne comprennent pas comment on vit avec les autres, et que ce qui est là, c'est peut-être pour quelqu'un de leur famille, pour d'autres... Je n'accuse personne ; j'accuse, parce que je pense que c'est un acte volontaire, mais j'accuserai qui il faudra accuser en fonction de l'enquête.

Le SRPJ d'Auxerre a été saisi aussi, en complément de la police nationale ; renforcement d'une présence police nationale et/ou police intercommunale, visible, pas visible ; évidemment, c'est un quartier en ce moment sous une surveillance particulière, avec un objectif très clair, qui est de résultat, et qui est d'interpeller ceux qui ont commis cela. Je relance l'appel que nous avons mené : quand on sait, il faut témoigner. Se taire, c'est en quelque sorte être complice. Quand nous, nous faisons des choses positives avec les habitants, ils sont là ; quand il se passe, par quelques-uns qui gênent une grande majorité de gens qui se comportent bien, des choses mal, il faut aussi qu'on lutte ensemble. Car cette obligation de résultat, on la mènera ensemble. Et quand j'entends parfois dire que ce serait de la délation, j'indique que c'est prévu dans le Code de procédure pénale ; c'est l'article 40, précisant que quiconque est témoin d'une infraction doit la signaler, c'est même une obligation. Je n'invite pas à la délation, qui est bien souvent dans un esprit de malveillance, voire de dénoncer des gens de façon injuste ; là, être témoin, c'est dire ce que l'on a vu, ce que l'on sait.

Moi, j'invite aussi la population à lutter avec nous contre cela ; nous ne pouvons pas y arriver tout seuls. Nous n'allons pas mettre un policier, chaque mètre carré, jusqu'à l'interpellation ; ce n'est pas l'idée. Voilà, il faut qu'on soit tous ensemble, la Ville, les habitants, les forces de l'ordre, l'État, contre une poignée de gens qui viennent détruire, casser, gaspiller l'argent public, gêner la population, qui sont les utilisateurs, gêner nos agents, et je voulais les remercier, parce qu'ils ont accepté de repartir dès le lundi de la mairie de proximité, et des services de proximité, tout court. Merci à eux.

Et puis il y a aussi une problématique de centre social. Vous savez que nous avons essayé de relancer l'accompagnement des centres sociaux ; y compris avec des financements Ville et État, des fonds d'amorçage... Malheureusement, je pense qu'il y a une reprise en mains nécessaire du centre social. Je ne sais pas s'il y a des liens ; parce que l'on entend un peu tout. Pour l'instant, je ne pars dans aucune piste, je laisse faire les forces de l'ordre. Si je sais des choses, je les dirais, bien évidemment, puisque j'appelle tout un chacun à le faire. Mais il y a aussi une problématique de reprise du centre social, tant dans sa gouvernance que dans sa direction, et il n'est pas exclu qu'effectivement nous fassions une administration temporaire, pour que le centre social puisse repartir le plus vite possible.

Voilà donc la situation de ce que je peux vous dire en l'état publiquement.

François Diot.

M. Diot –

Oui, effectivement, c'est écœurant. Pour notre part, nous nous associons évidemment à la condamnation la plus ferme de ces actes criminels. Parce que ce n'est ni plus ni moins qu'une mise à feu d'un centre social ; il n'y a pas d'autres termes. Et puis des actes qui ont été *crescendo*, quand même, dans leur gravité, depuis plusieurs semaines, jusqu'au paroxysme du week-end dernier.

Comme vous, Monsieur le Maire, nous espérons que les responsables de ces actes inqualifiables seront rapidement confondus et traduits en justice. Et à cette heure-ci, évidemment, nous pensons déjà aux salariés de l'ESGO, quand même, et à ceux de la

mairie de proximité. Voir incendié son lieu de travail, son lieu de vie, et même ses biens personnels, c'est un traumatisme qu'on peine à imaginer, quand on ne l'a pas vécu. Nous voudrions donc leur dire que nous sommes à leurs côtés, et que nous sommes également aux côtés des habitants du quartier, aux côtés des usagers du centre social, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, qui fréquentent le centre social, parce que c'est un acte qui porte atteinte à tout un quartier, et nous sommes, comme vous, aux côtés des habitants. Nous pensons qu'il faut tout faire pour que rapidement les activités reprennent. Parce que c'est essentiel, un centre social et une mairie de proximité, dans un quartier comme celui de la Grande Pâture. Dans ce sens-là, nous nous félicitons, Monsieur le Maire, que la mairie de proximité ait très rapidement pu rouvrir, ce matin, dans la résidence Inès. Cela a été vite. C'est bien que la mairie de proximité ait pu rouvrir.

Et puis, dans le même temps, mais c'est une de vos préoccupations, et puis vous l'avez-vous-même dit, il faut d'ores et déjà anticiper la suite. C'est-à-dire quelle vie dans le quartier de la Grande Pâture après cela ? Sans doute qu'il faudra remettre un certain nombre de choses sur la table, effectivement, pour tenter de comprendre comment on a pu en arriver là, et comment faire en sorte, finalement, que l'on ne revive plus jamais ça.

Dans ce sens, je pense qu'il faudra que nous réinterrogeons collectivement les politiques publiques dans le quartier, celles de la Ville et celles de l'État, la gestion urbaine de proximité, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, les équipes de médiateurs, le rôle de l'association Interstice... Tout cela, à notre sens, doit être réactivé, repensé, renforcé, peut-être professionnalisé, je n'en sais rien ; mais, à notre sens, et on a souvent eu la discussion là-dessus, c'est par le renforcement permanent de la présence humaine, du lien social, du tissu de relations humaines, finalement, qu'on rétablira la paix, la tranquillité publique, le bien-vivre dans le quartier de la Grande Pâture, comme, d'ailleurs, dans tous les autres quartiers de Nevers.

M. le Maire –

Merci de vous associer à la fois à nos regrets, et puis surtout à l'effort que les agents consentent à retravailler dans un climat qui peut être perçu parfois comme menaçant ; même si nous nous étions engagés, notamment par rapport aux salariés du centre social, à assurer leur sécurité à la prise du travail et à la fin du travail, puisque nous avons eu des remontées aussi parfois d'inquiétudes. C'est terrible ce que je vais dire, mais j'ai envie de vous dire que j'espère que c'est les mêmes, car c'est moins compliqué si on arrive à les trouver. Après, moi, je n'ai pas beaucoup plus d'indices que ça.

Nous avons refait, cet après-midi, une réunion du groupe des partenariats opérationnels, qui est co-animé par la Ville et le commissaire de police, et nous avons aussi associé des habitants. Amandine Boujlilat et Claude Loron y participent. Cela permet aussi l'écoute, que nous avons déjà entamée tout de suite.

J'ai senti, pour y être allé, quasiment au début, des habitants qui étaient affligés. Il n'y avait pas vraiment de climat de violence, heureusement. Mais il y avait une grosse déception de voir que ce qui était pour le bien des autres était mis à mal. Je n'anticipe pas ce que sera la qualification, qui dépend du Parquet, et puis, ensuite, il faut qu'il y ait les interpellations ; mais mettre le feu à un bâtiment, c'est aussi un acte criminel. Cela peut être criminel dans la mesure où l'on met en danger des populations.

C'est donc un fait très grave, dans le panel des infractions. Il faut que l'enquête avance. J'espère que le renfort de la police judiciaire permettra des interpellations plus ou moins rapides. Mais, plus on a d'indices, plus on a de témoignages, cela donne des éléments qui parfois peuvent être recoupés et permettre d'avancer dans l'enquête plus vite que si personne ne parle. Moi, c'est ce à quoi j'invite. Il n'y a pas d'état de non-droit. Il ne doit pas y en avoir. On ne doit pas reculer. C'est pour cela que nous avons tenu à rouvrir très vite les services publics, et il faudra aussi que le centre social en fasse de même dès que possible dans un cadre qui soit apaisé sur son propre fonctionnement.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je voulais évidemment m’associer à votre démarche de condamner ces actes de violence. Ce n’est pas parce que nous ne sommes pas d’accord sur le sujet de la vidéoprotection ou vidéosurveillance que je cautionne ces actes de violence ; évidemment, non.

Je voulais dire aussi que les jeunes élèves que je fréquente régulièrement au collège des Loges utilisent quotidiennement les services de l’ESGO pour l’aide aux devoirs. J’espère que ça va pouvoir refonctionner rapidement, si ce n’est pas encore le cas.

M. le Maire – Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Bonsoir à tous. Je voulais signaler que le programme de réussite éducative avait déménagé il y a à peu près deux semaines, dans des locaux à proximité, mais que ce service fonctionne toujours normalement. Pour tous les jeunes de 2 à 16 ans qui sont suivis par le programme de réussite éducative sur ce quartier, il n’y a pas eu d’interruption des services.

2023-007 **Groupement de commandes pour les prestations de reliure des actes administratifs coordonné par Nevers Agglomération**
Adopté à l’unanimité.

2023-008 **Réintégration de l’ancienne station d’eau potable, située 9007, route de Sermoise à Nevers**
Adopté à l’unanimité.

2023-009 **Mise en vente de terrains rue du Bois d’Ardenet à Nevers**

M. le Maire – La délibération n°9 porte sur la mise en vente de terrains rue du Bois d’Ardenet à Nevers.

Je crois que c’est Mme Chamoux qui voulait évoquer ce point. Non ? C’est personne ?

Ce sont plusieurs parcelles rue du Bois d’Ardenet, qui étaient, avant, exploitées en jardins. Ces terrains sont en partie constructibles pour un tiers de la surface totale, et le reste est une zone de jardins familiaux qui doivent être maintenus en pleine terre, avec des activités de jardinage qui peuvent être pratiquées, ou de maraîchage. Il y a deux îlots, avec plusieurs parcelles ; et, nous, nous restons propriétaires d’une parcelle CD 19, où il y a une antenne Free, et puis cela permet de conserver un accès à une zone de continuité écologique que de garder cette parcelle.

Vous aviez une question particulière ?

François Diot.

M. Diot – Jimmy Derouault nous rappelait en Commission le fait que c’était des jardins partagés, à une époque ; des jardins ouvriers.

On n’a plus beaucoup d’espaces non urbanisés à Nevers. Tout est urbanisé, quasiment. Il y a une loi, la loi zéro artificialisation nette, qui peut être très discutable dans son application, mais qui a un grand intérêt au moins sur sa philosophie ; c’est-à-dire limiter l’artificialisation, limiter la bétonisation, comme on dirait dans d’autres endroits du territoire, des sols. Là, c’est une zone où on a encore des zones d’infiltration, où l’on a des zones encore un peu naturelles. Si on les vend pour l’urbanisation, c’est qu’on a le droit de le faire ; ceci dit, ce n’est pas dans le sens de l’histoire, et je pense qu’il y a un certain nombre d’endroits comme ça qu’il serait bien de préserver, et notamment du ruissellement, parce que je crois que c’est des endroits où, quand il y a de gros orages, on

se retrouve avec des canalisations qui sont sous-dimensionnées parce les avaloirs n'avaient plus, tout simplement.

C'est une remarque générale sur cette zéro artificialisation nette, qu'il faudrait au moins mettre en œuvre, dans l'esprit, à Nevers, pour le peu de terrains naturels qu'il nous reste.

M. le Maire –

Je laisserai Anne Wozniak, en charge de cela, vous répondre. Je voudrais juste vous dire qu'on ne va pas quand mettre se mettre du ZAN (zéro artificialisation nette) avant l'heure. Nous avons quand même de belles zones, et heureusement. Je rappelle le parc Rosa Bonheur, je rappelle le parc Salengro... On a quand même de beaux espaces verts que nous préservons. Je laisserai Anne Wozniak rappeler tout ce que nous avons mis en place depuis 9 ans.

Quand il y a quelques terrains constructibles, de grâce, à l'heure où l'on a besoin aussi de populations, il faut aussi le faire raisonnablement. Vous savez qu'on a moyen de permettre la construction, tout en veillant à ce qu'elle soit limitée et harmonieuse avec l'environnement. Mais, là, en plus, il n'y a qu'un tiers de ces parcelles qui sont constructibles ; on limite vraiment les possibilités. Mais il faut aussi créer des recettes, et permettre à des populations d'habiter Nevers ailleurs que dans des bâtiments, qui sont souvent à rénover, et parfois insalubres.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

On est typiquement, Monsieur Diot, sur le type de parcelles qui nous semblent justement être importantes à densifier, par rapport à la loi zéro artificialisation nette qui arrive, et qui va fixer, justement, un nombre d'hectares qui vont être urbanisables et densifiables pour nous, puisque c'est ce que l'on nous demande. Ces parcelles-là sont tout à fait adaptées.

Sur le foncier non-bâti, détrompez-vous, on a plusieurs dizaines d'hectares de foncier qui restent des espaces naturels, et, sur la déminéralisation, on est plutôt sur une politique active, c'est-à-dire de renforcement de nos trames vertes et bleues. À savoir que, quand je parle de déminéralisation active, c'est une déminéralisation et une naturalisation qui est intégrée à tous les projets. Ça, c'est aussi assez conséquent, puisqu'on est à plus de 4,5 hectares qui sont déminéralisés sur la ville de Nevers. C'est important aussi d'envisager la déminéralisation et la renaturation dans les aménagements. On a largement de quoi faire.

Là, nous sommes justement en train de travailler sur la révision du PLU, et nous devons anticiper pour avoir un urbanisme stratégique, pour justement délimiter des secteurs qui vont pouvoir être densifiables, évidemment à défaut d'espaces qui étaient « verts » ; mais c'est le principe de l'urbanisme de pouvoir aussi accueillir de nouveaux habitants, tout en ayant une politique très raisonnées sur le renforcement de nos trames vertes, et ce qu'on laisse aux milieux naturels ou à l'espace public vert.

M. le Maire –

Vous le savez, cela anime l'état d'esprit de nos projets ; Guy Grafeuille pourra le confirmer. Nous vous avons présenté une maquette, en phase d'avant-projet, de l'entrée sud où il y aura beaucoup plus d'espaces végétalisés, avec plantations d'arbres. Si nous avons obtenu la 4^{ème} Fleur, et que nous avons même réitéré, ce n'est pas pour rien, et nous sommes très attentifs à cela.

Vendre quelques parcelles constructibles, en plus partiellement, cela ne va pas défigurer ou changer l'équilibre biodiversité écologique.

Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Je crois qu’il ne faut pas se précipiter par rapport à la loi zéro artificialisation nette, parce qu’elle va sans doute être modifiée. Il y a beaucoup de propositions d’amendements. La plupart des élus locaux se sont élevés contre le premier jet de cette loi. Je pense qu’elle va évoluer dans le bon sens. Aujourd’hui, si on l’appliquait telle quelle, elle pénaliserait les bons élèves ; ce sont les grosses urbanisations, Dijon, et autres villes de la région, qui auraient plus le droit à construire, ce qui est complètement aberrant par rapport à la réalité du terrain.

Ne nous précipitons donc pas ; pour l’instant, la loi va être présentée au Sénat avec des amendements, elle reviendra à l’Assemblée nationale, et je pense que la copie définitive sera certainement beaucoup plus acceptable que ce que l’on nous a proposé jusqu’à aujourd’hui.

M. le Maire – Oui, il y a des aménagements en cause ; je crois même qu’il y a une question de constitutionnalité qui est posée. Pour l’instant, c’est un peu gelé.

Sur la vente de ces terrains, qui n’est pas d’accord ? Qui s’abstient ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l’unanimité.

URBANISME

2023-010

Convention de co-maîtrise d’ouvrage entre Nevers Agglomération, la commune de Marzy et la Ville de Nevers pour la réalisation d’un aménagement cyclable route de Busserolles/route de Marzy

M. le Maire – Je vais appeler la délibération n°10, Guy Grafeuille, pour la convention de co-maîtrise d’ouvrage entre Nevers Agglomération, la commune de Marzy et la Ville de Nevers pour un aménagement cyclable route de Busserolles/route de Marzy. Je pense qu’enfin, tous les blocages ont été levés ; je pense que c’est important de pouvoir continuer nos aménagements cyclables, et surtout sécuriser une voie de l’agglomération jusqu’à Marzy qui est loin d’être sûre, à la fois en piétons ou en cyclables.

M. Grafeuille – C’est un projet qui n’est pas récent, puisqu’il y avait déjà eu une délibération en décembre 2020. Mais ce projet de convention n’avait pas été signé, parce qu’entre temps les choses ont été revues ; on a essayé d’améliorer les subventions qui pouvaient être versées dans le cadre de cette opération, et puis c’est vrai que les choses n’ont pas été forcément faciles dans la négociation avec la commune de Marzy. Nous n’entrons pas dans les détails.

En fait, nous sommes arrivés à un accord, avec une répartition qui aujourd’hui serait la suivante – je signale que la commune de Nevers est très peu impactée, car le linéaire qui la concerne est vraiment très faible –.

Dans la nouvelle version, il y a un montant de travaux de 680 000 €. Quelqu’un m’a fait remarquer en Commission que sans doute les prix étaient sous-estimés, car les prix ont flambé depuis ; il se pourrait que ce ne soit pas ces prix-là, mais que l’on tape un peu au-dessus, de 10, 15, voire 20 % ; ce n’est pas impossible. En tout cas, tel que cela a été arrêté là, il y a 680 000 € HT de travaux. Les continuités cyclables sont subventionnées à hauteur de 40 % ; c’est l’Agglomération. La DCIL, c’est-à-dire la préfecture, à hauteur de 15 % (107 100 €). Le contrat de territoire (Région), pratiquement 100 000 € ; cela représente 13,90 %. Et le reste à charge, qui sera partagé entre Nevers Agglomération, la commune de Marzy et la commune de Nevers, se monterait à 222 120 €, soit 111 060 €,

pour l'Agglomération de Nevers, 99 465 € pour la commune de Marzy, et le reste, 11 595 €, pour la commune de Nevers, ce qui est relativement faible.

Cette opération s'inscrit dans le schéma global de déploiement des itinéraires cyclables pour la Ville et l'Agglomération de Nevers.

Nous vous proposons d'abroger la précédente délibération, qui datait de décembre 2020, de valider le plan de financement que je viens de vous présenter, et d'approuver le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-dessus annexé ; et d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Nevers Agglomération, la commune de Marzy et la Ville de Nevers, et à procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Le montant de l'opération est inscrit au budget 2023, sur l'antenne 1173 A01.

Voilà pour cette délibération. S'il y a des questions...

M. le Maire –

Bien. Nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour cette unanimité et ce développement de voies cyclables.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

La délibération n°11 (NDLR : ancienne) est retirée. Cela a été annoncé tout à l'heure.

2023-011

Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle CY 146 – Angle de la rue de la Raie et de l'avenue Patrick Guillot à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2023-012

Vente de parcelles non-bâties AI 417 et AI 418 à Mme Jeanine Seebach : quartier Boulevard de Lattre de Tassigny, rue des Chauvelles

Adopté à l'unanimité.

2023-013

Vente de parcelle non bâtie AI 494 à M. Georges Kubler ; quartier du Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny – rue des Chauvelles - Vente de la parcelle non-bâtie A I 494 à

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2023-014

Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers aux associations

Adopté à l'unanimité.

2023-015

Parking de la Passière : Règlement intérieur et modalités de location

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°15 sur le parking de la Passière. La parole est à Amandine Boujlilat. Cela peut répondre aussi à une demande de certains qui souhaitaient aussi avoir un parking ; cela n'a pas les contraintes, soit de zones bleues, soit de zones blanches, à pouvoir payer. C'est la raison pour laquelle nous complétons notre offre largement gratuite avec un parking supplémentaire payant sur abonnement. Je vais laisser Amandine Boujlilat présenter ce point.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

La Ville de Nevers est propriétaire d'un parking qui est situé rue de la Passière, et qui est composé de 26 emplacements de stationnement.

Il y a une forte demande à la fois des Neversois, et aussi pour permettre au plus grand nombre de stationner plus facilement au sein de la Ville, et en particulier du centre-ville. Nous avons décidé de mettre en location les emplacements de stationnement en surface du parking situé rue de la Passière, avec un système d'abonnement.

Ce sont des tarifs qui sont précisés dans le book tarifaire, et qui sont évidemment susceptibles d'augmenter ou pas selon les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Ces emplacements de stationnement sont à usage exclusif de parking pour un véhicule léger. Cela exclut toute activité artisanale, commerciale, ou professionnelle, ou à vocation de stockage. Il y a un projet de règlement qui vous est proposé. Pour chaque abonnement, il y aura un contrat de location qui sera établi entre les occupants de ce parking et la Ville, selon les termes prévus par la délibération.

C'est une possibilité de plus qui est proposée aux Neversois pour pouvoir se garer avec un abonnement et une place dédiée.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Cela nous permet dès ce soir de lancer les abonnements, soit au mois, soit à l'année, pour les places occupées.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2023-016

Séjours scolaires - Barème de participation financière des familles – Année 2023

M. le Maire –

Nous allons passer à la partie sur les séjours scolaires, présentée par la majorité avec Iris Gallois, avec les barèmes de participation financière.

Mme Gallois –

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Depuis de nombreuses années, vous le savez, la Ville participe à l'organisation des séjours scolaires pour les écoles publiques.

Les trois projets présentés cette année concernent les écoles de Réseau d'Éducation Prioritaire :

- École Lucie Aubrac / Classe « environnement » à Noirmoutier
- École Pierre Brossolette / Découverte des volcans d'Auvergne
- École Albert Camus / Voyage « découverte » à Paris.

Les fonds spécifiques de la Cité Educative bénéficient pour la première fois de ce dispositif, ce qui permet de modérer le pourcentage de participation des familles au coût

du séjour (pour la tranche de quotient la plus basse de 17 % en 2022 à 10 % en 2023) et de porter des projets plus ambitieux en termes de destination et de nuitées.

Il vous est proposé de déterminer pour l'année 2023 le barème de participation des familles pour les séjours scolaires des écoles maternelles et élémentaires. Ce barème est commun à toutes les écoles, et il est exprimé en pourcentage du prix de revient des séjours. Et puis de faire bénéficier les élèves domiciliés hors commune du même barème que les élèves habitant Nevers.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des demandes ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Je pense que c'est important de marquer aussi que le dispositif Cité Educative aide au financement, et permet de ne pas augmenter les participations des familles, voire même de les baisser, ce qui a été dit par l'Adjointe à l'Éducation ; et, parfois, pour le même prix, même d'aller sur un séjour beaucoup plus loin. Je pense que l'on peut se féliciter d'être entrés dans le dispositif Cité Educative, qui, chaque année, avec 400 000 €, permet de mener un certain nombre d'actions dans les quartiers prioritaires, et pour les écoles des quartiers prioritaires.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-017

Mise à disposition d'un local sis 1 Mail du Vernet à Nevers au profit de l'association 1000 et une bulles

M. le Maire –

Même chose, Iris Gallois, sur la mise à disposition d'un local 1 Mail du Vernet, pour 1000 et une bulles.

Mme Gallois –

Il s'agit d'un local qui est situé 1 Mail du Vernet, d'une surface de 181 m² fait l'objet d'un bail de location de « mètres carrés sociaux » entre la Ville de Nevers et Nièvre Habitat.

Ce bâtiment a été utilisé jusqu'au 31 août 2022 pour la crèche Frimousse, qui a été déplacée dans le nouvel espace Magda Gerber. La Ville souhaite accompagner la création de nouvelles places d'accueil de jeunes enfants, et a proposé une mise à disposition des lieux pour l'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Le projet de l'association 1000 et une bulles a été retenu pour exercer l'activité d'une MAM nommée Baby Bulle. L'ouverture de la structure est prévue le 1^{er} septembre 2023, et pourra accueillir à terme jusqu'à 20 enfants.

Conclue à compter du 1^{er} mai 2023, la convention de mise à disposition du local prévoit un terme au 30 juin 2024, date de la fin du bail avec Nièvre Habitat.

Une nouvelle mise à disposition sera possible après cette échéance. La mise à disposition est consentie à titre gratuit. Néanmoins, les frais de fonctionnement facturés à la Ville par Nièvre Habitat (eau, désinsectisation, chauffage, électricité des communs, taxes diverses ...) sont supportés par l'association par l'émission d'un titre de recettes.

Les autres frais d'abonnement et/ou de consommation, les charges de maintenance et de vérification des équipements servant à la sécurité incendie, ainsi que l'entretien des locaux et des espaces extérieurs sont pris en charge par l'association.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous votons. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Vous voyez que nous sommes attentifs aux besoins associatifs.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ÊTRE

2023-018

Association Cercle Nevers Escrime – Attribution d'avance de subvention

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2023-019

Mise à disposition de locaux de la ville de Nevers aux associations culturelles – année 2023

Adopté à l'unanimité.

2023-020

Classement au titre des Monuments Historiques de deux cloches appartenant à la ville de Nevers

M. le Maire –

Je passe la parole à Corinne Mangel sur la délibération n°20, pour le classement au titre des Monuments Historiques de deux cloches appartenant à la Ville de Nevers.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture de Bourgogne-Franche Comté a proposé que deux objets appartenant à la Ville de Nevers soient présentés à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture, afin de les soumettre au classement au titre des Monuments Historiques pour leur intérêt d'art et d'histoire. C'est-à-dire que ces deux objets sont déjà inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. C'est pour les placer à l'étape supérieure, c'est-à-dire au classement.

La première cloche est la cloche du Beffroi, de 135 cm de diamètre et de 146 cm de hauteur, située 62, rue François Mitterrand. Elle est datée de 1439. Nous proposons de la classer, avec ses accessoires, dont son marteau tréflé.

Une petite histoire concernant cette cloche, que j'ai retrouvée, bien sûr, aux Archives. Guillaume Imbelet et Jehan Corbier, ouvriers à faire cloches, vinrent de Mâcon. Cependant, les habitants de Nevers, qu'une première malfaçon avait rendus singulièrement méfiants, s'opposèrent à ce choix.

Ce fut donc les frères Colin, Jean et Robert, et Jean Bayard qui firent cette cloche. C'était donc des personnes de Nevers. Elle fut fondue en l'église du prieuré de Saint-Étienne. Jean Chartron, orfèvre, y avait gravé au maillet et burin les armes de la ville.

Elle fut suspendue avec précaution le 26 mars 1439 à la joie de tous, et elle sonnait alors son premier bourdon sur la cité.

Maintenant, nous allons parler de la deuxième cloche, qui est beaucoup plus proche de nous, puisque c'est une cloche qui date de 1820, et qui était entreposée dans la sacristie d'une des chapelles attenantes à l'église Saint-Étienne.

Beaucoup se sont posé la question de savoir d'où venait cette cloche. En fait, sur celle-ci, il y a une inscription : « Monsieur Émile Martin et Compagnie à Fourchambault, 1820 ». Et de là, nous sommes allés un peu plus dans la recherche. En effet, Émile Martin, entré à l'École Polytechnique en 1812, fut admis en 1814 à l'école d'artillerie de Metz. Cependant, en 1820, Émile Martin épouse Constance Dufaud, fille de Georges Dufaud, directeur associé des forges de Fourchambault. On a donc supposé que cette cloche, c'est un cadeau de mariage.

Compte tenu de l'ancienneté des cloches, du fait qu'il est nécessaire de pouvoir garantir un contrôle scientifique et technique sur les éventuels travaux de mise en sécurité à envisager, je vous propose de répondre favorablement à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, et d'approuver le passage des deux objets en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

Je vous remercie.

M. le Maire – Y a-t-il des questions sur ces cloches ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-021 **Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Agence Livre et Lecture**
Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

2023-022 **Prix Stars et Métiers – Année 2023**
Adopté à l'unanimité.

MOTIONS

2023-025 **Motion présentée par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire – Travaux sur la ligne ferroviaire Nevers-Dijon**

M. le Maire – Je crois que nous avons terminé les délibérations. Il reste des motions et des vœux.

La première motion porte sur la ligne ferroviaire Nevers Dijon. Je crois me rappeler que c'est la même motion que nous avons votée en Conseil d'Agglomération. Avec les modifications que j'avais proposées ? Les ajouts ?

Mme Dupart-Muzerelle – Oui, c'est sensiblement la même.

M. le Maire – Ah, qu'est-ce qui a changé ?

Mme Dupart-Muzerelle – Par rapport à celle que nous avons votée en Agglomération, il y a quelques phrases qui ont été modifiées, puisque nous n'avions pas encore la motion qui était présentée en Agglomération, quand nous avons présenté celle-ci.

M. le Maire – Et vous n’avez pas pris en compte l’ajout que nous avons décidé à l’Agglomération.

Mme Dupart-Muzerelle – Non. On peut l’ajouter.

M. le Maire – Je propose de l’ajouter ; notamment sur les trajets en 2 h 07 min. La remise immédiate...
Je vous laisse en donner lecture.

Mme Dupart-Muzerelle – Je vous présente ce que nous avons proposé.

« L’organisation des travaux sur la ligne ferroviaire Nevers-Dijon a été présentée à un certain nombre d’élus locaux lors d’une réunion à Montchanin (Saône-et-Loire) le 20 décembre dernier. Les usagers et la population nivernaise en ont pris connaissance dans la presse locale, à la fin du mois de décembre. Alors que les voies ont actuellement entre 30 et 50 ans d’âge, ces travaux sont indispensables pour préserver le réseau, le service, et éviter des arrêts de circulations de trains. Ils en appellent d’autres, actuellement envisagés entre 2026 et 2030, jusqu’à l’électrification de la ligne, programmée par la Commission du débat public et par le Conseil d’Orientation des Infrastructures avant 2040. Ces travaux participent également de la concrétisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA).

Pour la conduite de ces travaux, SNCF Réseau et la Région ont annoncé la fermeture complète des 161 km de ligne pendant 7 mois à compter de juillet 2023. Au regard du calendrier et des modalités spécifiques de planification des travaux par la SNCF, il semblerait que la décision de fermeture totale et continue de la ligne remonte à au moins 3 ans. Or, la ligne Nevers-Dijon est utilisée quotidiennement par des lycéens, des salariés, des étudiants. Elle est notamment indispensable aux jeunes Nivernais et Saône-et-Loiriens étudiant à Dijon et revenant chez eux quotidiennement ou le week-end.

Elle a connu dernièrement une amélioration de sa fréquentation, témoignant de l’intérêt des usagers pour le train. Aujourd’hui, en l’absence d’information précise sur les solutions de substitution, nombre d’usagers sont plongés dans l’incertitude. Faudra-t-il 5 h de car pour joindre Nevers à Dijon ? Déjà des jeunes lycéens scolarisés en terminale envisagent de se détourner de Dijon pour la poursuite de leurs études dans l’enseignement supérieur.

La mobilité des usagers de la ligne sera très lourdement dégradée pendant presque un an. Le transport ferroviaire est non seulement un mode de transport plus écologique que le car, mais il est plus sûr, plus rapide, plus ponctuel, plus confortable.

Les grandes compagnies routières peinent aujourd’hui à recruter des conducteurs de bus. Avec une estimation d’une soixantaine de bus quotidiens, quelle garantie auront les usagers que leur voyage sera assuré ? Si les travaux sur les lignes sont indispensables, ils doivent être organisés de manière à ne pas décourager les usages, dans la concertation avec les territoires et les usagers, avec une information complètement transparente dès les premiers arbitrages requis. La Région elle-même accusera un recul de ses recettes commerciales pendant les travaux, recul qui pourrait devenir durable, car un certain nombre d’usagers, en prenant d’autres habitudes, ne reviendront pas au train lorsque la ligne sera rétablie.

Lors d’autres chantiers, des solutions techniques alternatives ont pu être mises en œuvre, permettant de ne pas interrompre totalement le trafic lors de tels travaux. En particulier, selon le déroulement des opérations, il est parfois possible de maintenir des circulations partielles sur les portions de ligne.

Cette option nécessite une organisation ferroviaire spécifique, mais permet de garantir un temps de parcours raisonnable en conjuguant train sur la portion de ligne et car là où les travaux se déroulent.

- Nous sollicitons la transparence sur l'organisation concrète des travaux ainsi que la communication des justifications techniques précises des choix opérés, passant par la publication du phasage précis des travaux.

- Nous demandons que toutes les solutions techniques soient étudiées pour éviter une fermeture totale de la ligne pendant 7 longs mois, comme c'est le cas sur de nombreuses autres lignes en France où de tels travaux sont effectués sans que le service ferroviaire soit totalement interrompu.

- Nous demandons l'organisation, par la Région et par SNCF Réseau, de réunions publiques de concertation avec les usagers et la population, qui ont appris la décision par voie de presse pendant les fêtes de fin d'année, et qui sont aujourd'hui nombreux à ne pas connaître la situation. Les usagers doivent être associés à la recherche de solutions concrètes.

- Nous demandons que l'élaboration de l'offre de substitution par car soit également élaborée dans la concertation avec les usagers et les élus locaux avec l'objectif de préserver l'accès à la mobilité des usagers de la ligne.

- Nous en appelons enfin à une toute autre démarche pour la conduite des travaux de modernisation des lignes ferroviaires, passant par une concertation avec les usagers, les élus locaux, les organisations syndicales, dès le lancement du processus de planification. »

M. le Maire – Je voudrais ajouter que nous demandons la mise en service immédiate, comme la SNCF l'avait promis après Pâques 2022, des trajets dits « bolides » en 2 h 07 min Nevers-Dijon et Dijon-Nevers.

Je vous propose de voter cette motion.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Je précise que j'ai sollicité Michel Neugnot pour qu'il fasse une réunion. Je l'ai dit lors du Conseil d'Agglomération. Sans doute au mois d'avril, avec les élus, les usagers, et la SNCF.

François Diot.

M. Diot – Justement, c'est le problème ; c'est que le mois d'avril, c'est bien tard. Parce que si c'est simplement une réunion...

M. le Maire – Ou avant !

M. Diot – ... D'information, pour informer les usagers quant aux horaires de bus, etc. ; ce n'est pas cela que nous demandons. Ce que nous demandons, c'est, comme cela aurait dû être fait bien avant, associer les usagers à la définition de tous les moyens qui permettront de limiter les désordres sur la ligne. On sait que le calendrier est très serré, qu'à six mois du début des travaux, effectivement, il y a déjà des choses qui sont calées, et qu'on ne pourra pas empêcher. Ceci dit, je trouve qu'il ne faut pas accepter de se retrouver mis devant le fait accompli, comme cela ; et que tout ce qui peut encore bouger doit bouger. Cela demande une réunion d'urgence avec les usagers, la population, les élus locaux, là, demain.

M. le Maire – Si cela peut être avant, oui, pas de soucis, cela peut être avant. J’ai cru que c’était cela qui était proposé. Après, je crois savoir que l’ensemble des élus régionaux n’ont pas eu plus d’information que cela, non plus ; ce qui ne justifie pas que les élus locaux ne l’aient pas non plus.

2023-023

Motion de soutien sur les moyens alloués aux collectivités pour faire face à l’inflation, à la crise énergétique et aux contraintes budgétaires, et pour générer de nouvelles recettes en direction des collectivités locales

M. le Maire – Nous passons à la motion sur les moyens alloués aux collectivités pour faire face à l’inflation, à la crise énergétique et aux contraintes budgétaires. C’est nous ?

M. Diot – C’est une motion que nous avons présentée au mois de décembre. Vous l’avez retravaillée. Donc, présentez-là vous-mêmes, oui. Je pense que c’est mieux comme ça.

M. le Maire – Comme vous voulez. Je ne voulais pas vous enlever la paternité. Je suis content que quelquefois nous arrivions à travailler ensemble sur des sujets. L’idée, c’est de vous proposer conjointement une motion sur les moyens alloués aux collectivités, je l’ai dit, et pour générer aussi de nouvelles recettes en direction des collectivités.

« Nous exprimons notre préoccupation profonde concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d’une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

(Nous sommes loin, je le rajoute, entre parenthèses, d’être les seuls. Finalement, vous ne le dites pas tout à l’heure, à l’oral, quand on parle du DOB, mais vous l’écrivez avec nous dans cette motion commune :)

Nous devons faire face à une situation sans précédent.

(Convenez que c’est compliqué d’anticiper une situation sans précédent.)

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 6 %, l’inflation fait augmenter de manière très significative les dépenses annuelles de fonctionnement. Les coûts de l’énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l’équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d’investissement des communes et de leurs intercommunalités. Enfin, l’augmentation de 3,5 % du point d’indice, mesure nécessaire et légitime pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire pour l’ensemble des collectivités, insuffisamment compensée par l’État.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, cette réduction des moyens s’est inscrite dans le temps. Depuis 2014, la baisse cumulée des dotations a conduit à la baisse des investissements essentiels à la bonne santé de l’économie locale : rappelons que les collectivités représentent plus de 70 % de l’investissement public.

Face à la croissance réduite à environ 1 % en 2023, l’urgence est de soutenir cet investissement public local qui constitue également une condition de la réussite de la transition écologique.

Il est essentiel de garantir la stabilité en euros constants des ressources locales pour permettre aux collectivités d’assurer leurs missions d’amortisseurs de crises, et maintenir l’offre de services à la population, ainsi que soutenir indirectement le pouvoir d’achat de certains ménages en maintenant le niveau des marchés publics.

La commune de Nevers propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 M€.

Concernant la crise énergétique, la commune de Nevers soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus :

- de créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales

- de permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

- de donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence – quels que soient leur taille ou leur budget.

Elle appelle le gouvernement à s'engager dans la création d'un grand Pôle énergétique 100 % public, sous maîtrise démocratique des élus et de la population, pour produire une énergie 100 % décarbonée à des tarifs correspondant aux coûts réels de production, et permettant d'engager la réindustrialisation du pays et de lutter efficacement contre le réchauffement climatique. »

C'était une motion initialement travaillée par l'AMF, c'est cela ?

Oui, François Diot ?

M. Diot –

Puisque, dorénavant, vous acceptez que des motions soient soumises au vote, nous n'allons pas bouder notre plaisir.

C'est effectivement une motion que nous avons proposée lors du dernier Conseil, et que vous avez retravaillée.

En fait, c'est dans les retraits et dans les ajouts qu'il faut voir ce qui nous sépare. Mais, encore une fois, nous n'allons pas snober un miracle, et nous voterons cette motion.

Parmi les propositions que nous avons faites, vous n'en retenez qu'une, finalement ; c'est l'indexation de la DGF sur l'inflation. C'est bien, c'est essentiel.

Mais vous avez supprimé notre demande de maintien de la CVAE. Nous avons un désaccord là-dessus ; discutons-en. Ensuite, nous voterons la base commune.

M. le Maire –

Pourquoi avez-vous accepté les modifications ?

M. Diot –

Nous allons les accepter.

M. le Maire –

Mais pourquoi les avez-vous acceptées, puisque vous revenez sur tout ? Mais cela ne me dérange pas, mais j'ai du mal à comprendre la démarche intellectuelle.

M. Diot –

La démarche : nous vous avons proposé une motion, vous en gardez la moitié, nous allons garder la moitié ; mais nous regrettons la moitié qui manque, et nous voudrions savoir, par exemple, pourquoi vous ne voulez pas la suppression...

- M. le Maire – Je ne comprends pas qu'on arrive à se mettre d'accord, puis que vous re-décortiquez le truc. Soit vous nous dites « je ne suis pas d'accord », et nous ne votons pas la motion que je propose, et, nous, nous en proposons une autre. Mais, si nous arrivons à une motion commune, cela sert à quoi de tout décortiquer... ? Je ne comprends pas. Je comprends bien la démarche politique... Mais je trouve que c'est un peu dommage.
- M. Diot – Mais il n'y a rien de dommage ! On discute, et on vote.
- La suppression de la CVAE, je pense qu'il aurait fallu maintenir la formulation initiale. On ne va pas refaire le débat, mais, pour l'Agglomération de Nevers, c'est 4 M€ par an, quand même. Je pense qu'en tant que Président de l'Agglomération, vous aurez à regretter à l'avenir la suppression de cette CVAE.
- Ensuite, vous avez aussi supprimé notre demande de suppression des contrats de Cahors. Je ne comprends pas. On regrette tous le retour des contrats de Cahors...
- M. le Maire – Il n'y en a pas. Cela a été annoncé par le gouvernement qu'il n'y aurait pas un retour des contrats de Cahors.
- M. Diot – Ce n'est pas ce que nous a dit Michel Suet il y a une heure et demie.
- M. Suet – Je n'ai jamais dit ça. Vous me faites dire des bêtises.
- M. Diot – Les contrats de Cahors sont-ils définitivement enterrés ?
- M. le Maire – Oui.
- M. Diot – Si les contrats de Cahors sont définitivement enterrés, prenons-en acte ; et, d'accord, vous avez raison. Mais ce n'est pas ce qui est écrit dans le DOB.
- M. Suet – D'abord, ce ne sont pas des contrats de Cahors...
- M. Diot – Ce sont les contrats de confiance.
- M. Suet – En plus, ce n'est pas voté, Monsieur Diot. On a évoqué cette possibilité ; c'est normal. Mais elle n'est pas votée.
- M. Diot – Je ne souhaite pas le retour des contrats de confiance.
- Moins étonnant ensuite, vous avez supprimé, par rapport à notre motion initiale, toute référence à l'impôt de solidarité sur la fortune, à la taxation des actifs financiers, à la lutte contre l'évasion fiscale, aux 73 Md€ de profits du CAC 40. C'est dommage, parce que c'est fondamentalement le problème.
- Et, concernant la crise énergétique, nous nous félicitons que vous ayez conservé notre exigence d'un retour aux tarifs réglementés du gaz et de l'électricité. Cela, effectivement, c'est décisif. Mais je rappelle quand même que c'est une mesure que tout le monde considèrerait encore il y a un an comme un combat d'arrière-garde, réservé aux « espèces

qui n'évoluent pas et qui vivent dans le formol ». Petit clin d'œil à nos débats de l'Agglomération, Monsieur le Président.

M. le Maire – Moi aussi, j'assume ce que je dis. Je n'ai jamais été contre cela, il y a un an. Tout le monde était contre, sauf moi.

M. Diot – On se félicite aussi que vous ayez retenu notre exigence de création d'un grand pôle 100 % public sous maîtrise démocratique des élus et de la population ; c'est-à-dire quand même – mesurons-le ! – exactement l'inverse des orientations qui sont suivies depuis une quinzaine d'années. En revanche, pour être cohérents, on aurait pu conserver le paragraphe intermédiaire sur l'échec des logiques de libéralisation, etc.

Mais nous allons regarder le verre à moitié plein, et nous voterons donc cette motion.

M. le Maire – Admettons que vous soyez sorti du formol ce soir, félicitations !

Ce qui me stupéfait, c'est que même quand vous êtes d'accord, vous n'êtes pas d'accord. Cela, c'est assez incroyable ! Mais, bon...

Nous votons la motion sur laquelle nous étions d'accord, selon le retour que nous avons. J'ai bien compris que vous pointiez ce sur quoi nous n'étions pas d'accord, mais je préfère pointer là où nous sommes d'accord, et, si vous le souhaitez, la voter unanimement.

Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? Unanimité, après ce beau débat.

2023-024

Motion pour une aide financière de la Ville de Nevers aux victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie

M. le Maire – Une autre motion concerne le soutien aux victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie. Nous avons voté à l'Agglomération ; je le dis, sur le principe : oui, sur une somme, aujourd'hui : non. Mais je vous laisse la présenter.

M. Diot – Nous avons déjà eu le débat à l'Agglomération, et nous n'allons donc pas le reprendre. Le vœu que nous avons déposé, c'est pour une aide financière de la Ville de Nevers à l'association France Kurdistan.

Je lis simplement le vœu très court que nous avons formulé.

« Le tremblement de terre qui a secoué la Turquie et la Syrie a fait des dizaines de milliers de morts (près de 50 000, deux semaines après le séisme). Et ce nombre pourrait doubler dans les semaines à venir, quand tous les gravats seront déblayés.

Ce malheur frappe à nouveau une région déjà affligée par la guerre, et la violence.

Les élus de la Ville de Nevers expriment leur immense tristesse, et leur soutien aux victimes, aux familles décimées qui ont tout perdu. Ils apportent également tout leur soutien aux familles installées ici, dans la Nièvre, y compris à Nevers, qui ont des proches touchés par le séisme et qui sont parfois elles-mêmes endeuillées. Nous sommes à leurs côtés.

Les populations kurdes, de Turquie et de Syrie, sont particulièrement touchées. L'heure est au secours, à l'aide et à la solidarité internationales. L'association de Solidarité France Kurdistan, par le passé, est venue en aide avec efficacité aux Kurdes, aux Yezidis

venus de Syrie, aux habitants de Kobané, au camp de réfugiés de Lavrio (Grèce), ou à Van (Turquie) lors du tremblement de terre de 2011.

Aussi les élus de la Ville de Nevers décident d'une aide d'urgence à l'Association de Solidarité France Kurdistan, garante d'une utilisation rapide et ciblée des nombreux dons qu'elle reçoit actuellement en direction des populations sinistrées. »

Vous allez sans doute faire la même proposition qu'à l'Agglomération, c'est-à-dire de passer par le Fonds d'Action Extérieur des Collectivités Territoriales (FACECO). Nous, nous proposons qu'au moins sur la Ville de Nevers, on puisse avoir une petite aide en direction de l'association France Kurdistan. Les dons sont parfaitement traçables, il n'y a aucune difficulté là-dessus. Et c'est la garantie que cela arrive aux populations qui aujourd'hui sont discriminées par le régime d'Erdoğan, qui confisque l'aide humanitaire internationale, et la flèche vers les provinces qu'il dirige, avec son parti, l'AKP, alors que les provinces dirigées par le HDP, le parti kurde d'opposition, sont particulièrement discriminées. Ce n'est pas parce que c'est de l'aide internationale, par le FACECO, qu'elle arrive forcément chez les Kurdes, puisqu'aux frontières, Erdoğan maîtrise tout ce qui se passe sur son territoire.

M. le Maire –

Je vais vous dire la position de l'équipe majoritaire par rapport à votre demande. C'est de dire oui pour un soutien moral apporté, et de suspendre pour un soutien financier, compte tenu de l'état budgétaire. Je ne me vois pas aujourd'hui, avec toute la solidarité et la bonne volonté que nous avons, voter des sommes que nous n'avons pas.

Je vous propose au moins de revoir d'ici le budget, si l'on a la possibilité de trouver quelque chose. Je considère que la Ville de Nevers fait partie de l'Agglomération, et nous avons décidé d'une subvention de 5 000 €, comme beaucoup d'autres communes vont le faire aussi. Certaines vont faire des compléments, si elles le peuvent. Je ne vous cache pas que ce serait une autre année, il n'a pas de souci et nous avons su le faire ; ou le faire sous une autre forme, puisque nous aidons à la constitution d'une association avec Basile Khouri et avec Guy Yondem, propriétaire du restaurant « Autour du Monde », qui, lui, est kurde. Nous allons donc les aider. Nous les accompagnons aussi juridiquement à la constitution.

Ce n'est pas que nous ne voulons pas ; c'est qu'aujourd'hui je me vois mal chercher un équilibre budgétaire en donnant une somme que nous ne détenons pas. Si, dans la finalisation du budget, nous arrivons à trouver quelque chose, bien sûr que nous le ferons, et nous vous le proposerons.

Après sur l'orientation, je ne sais pas si nous ne repasserons pas par le FACECO ; il y a quand même une garantie du ministère des Affaires étrangères, il y a quand même une traçabilité, il y a quand même un rapport qui est remis sur la façon dont les fonds ont été utilisés. C'est la position commune de la gouvernance de l'Agglomération. Si nous devons faire quelque chose, je passerais plutôt par là.

Mais, sur le soutien moral que nous pouvons apporter pour l'instant, je vous propose que nous le validions ce soir ; et, après, que nous reportions l'examen du soutien financier, si nous pouvons le faire.

M. Diot –

L'aide qui a été apportée par l'Agglomération est significative ; 5 000 €. Je pense que nous pourrions voter une subvention de la Ville de Nevers, même si c'est moins de 5 000 €. J'aurais d'ailleurs des propositions d'économies à vous faire, mais nous n'allons pas relancer un débat. On verra ça au moment du budget, ou plus tard.

M. le Maire –

On peut très bien ne rien dépenser du tout ! Pas de souci. Et puis distribuer tout !

Franchement, évidemment que nous sommes solidaires, évidemment que c'est un drame, évidemment qu'il y a encore sans doute plus de morts qu'on ne le dit. Mais, dans une construction budgétaire compliquée, où il y a une potentielle hausse d'impôts, je me vois mal aussi, ce soir, vous dire que l'on met ça, sans connaître exactement quel serait le vote du budget dans quelques semaines.

Je rappelle aussi que nous appartenons à la région Bourgogne Franche-Comté, à laquelle nous contribuons aussi, par nos impôts ; lors de la dernière réunion de la Commission des Finances que j'ai présidée, nous avons alloué deux fois 50 000 €, soit 100 000 €, qui sont aussi une façon de contribuer pour les Neversois. Nous ne sommes donc pas sans rien faire, les bras croisés. Je rappelle que, sur l'Ukraine, nous n'avons pas versé d'argent. Nous avons vraiment consacré beaucoup de temps, de moyens, financé des transports, et des transports de matériels ; le soutien n'est pas forcément financier quand on ne le peut pas.

Je ne vous dis donc pas que cela ne sera pas ; je dis simplement que, ce soir, je pense que ce serait malvenu ; et heureusement il y a de l'aide internationale et européenne. Bien sûr que le soutien est important, parce que c'est le soutien cumulé qui compte, et qui fait les choses, mais je pense qu'il faut attendre quelques semaines, si vous le voulez bien.

On peut adopter la motion de principe de dire que nous soutenons, évidemment, et que nous ferons le maximum pour pouvoir aider, y compris sur un plan de moyens matériels ou humains, ce que nous faisons déjà par la mise en place de cette association, qui, peut-être, sera fonctionnelle. Basile Khouri veut-il nous dire un mot de l'association ? On peut aussi peut-être la diriger sur cette association ; sous réserve de conflits d'intérêts, mais je ne pense pas que ce soit Basile Khouri qui va la présider. Monsieur Khouri, si vous voulez dire quelque chose ?

M. Khouri –

Non, certainement pas ; c'est une association qui est tout à fait neutre, sans qu'il y ait une couleur politique ou culturelle ; c'est très important. L'être humain, c'est pareil partout. Nous sommes en train de constituer cette association. Il y a 3 retraités, mais qui ont fait des missions humanitaires : M. Alain Piannet, M. Alain Bertrand, M. Alain Santiquet. Nous sommes en train de constituer cette association, que nous appellerons éventuellement Fraternité Turquie Syrie. Pour la Turquie, pour l'instant, les membres ne souhaitent pas tout à fait s'engager, pour l'instant, parce qu'ils ont des différences avec M. Erdoğan.

Cette association, effectivement, est en cours de constitution, mais ce n'est pas encore fait. L'objectif est d'aider dans la mesure du possible, que ce soit sur le plan financier, mais, en Syrie, ils n'ont pas besoin maintenant de nourriture ou de vêtements ; ils ont besoin plutôt de reconstruire, d'avoir un toit. Il y a tous les jours des gens qui dorment dans la rue, et le lendemain matin, il y a une, ou deux, ou trois personnes qui sont mortes de froid. Ils ont donc besoin de toit, ils ont besoin d'être soignés, d'être opérés. Je suis en communication avec le chef de service d'orthopédie à Lattaquié, ville qui a été le plus touchée, avec Alep. Ils ont 80 personnes en attente d'être opérées, parce qu'ils n'ont pas les moyens, ils n'ont pas plus de possibilités d'opérer.

J'ai envoyé, par l'intermédiaire de laboratoires, des matériels, déjà six boîtes de matériels de synthèse, mais qui ont des difficultés à arriver, parce qu'ils passent par le Croissant Rouge du Liban, mais le Liban, c'est aussi beaucoup de problèmes. Cela passe, après, par le Croissant Rouge de la Syrie, et puis c'est destiné, après, aux hôpitaux, mais cela reste difficile d'acheminer tout cela jusque là-bas, parce qu'il y a des opposants, il y a beaucoup de problèmes à la frontière, même quand on essaie de faire par des moyens simples... Mais ce n'est pas facile. Nous avons envoyé aussi des matériels avant, mais qui sont arrivés malheureusement dans les mains de certains, qui les ont vendus le lendemain. Ce n'est donc pas évident, et il faut avoir des gens de confiance.

L'aide dont ils ont besoin, c'est l'aide pour reconstruire leurs bâtiments, leurs maisons, et avoir un toit, pour y dormir. Pour manger, ils arrivent à le faire, et il y a une solidarité qui

est installée, mais cela reste difficile. Voilà, merci pour votre attention. S'il y a une aide, elle sera toujours la bienvenue.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. le Maire – Merci. Je vous propose que nous votions ce soir une motion de soutien symbolique par rapport à ce qui s'est passé, et que nous nous engagions à accompagner notamment ces structures, et que l'on revoie le sujet sur le plan financier dès qu'on le peut.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? En fait, qui vote pour ? Merci à vous.

Nous avons évidemment une pensée pour les victimes et leurs familles. Je pense qu'il y aura aussi pas mal de recours sur les constructions, si tant est que cela soit possible là-bas. Dans les retours que l'on a, du point de vue du grand public, on a le sentiment qu'il y a eu des choses qui ont été faites au détriment de la sécurité des gens. Après, je ne sais pas ce qui serait retenu. Mais il y a quand même des pays qui sont habitués aux secousses sismiques, mais qui savent construire aussi, sans de tels dégâts.

Monsieur Diot.

M. Diot – Très clairement, à ce sujet-là, c'est un scandale absolu. D'ailleurs, au moment du tremblement de terre, Erdoğan amnistiait des promoteurs immobiliers qui avaient fait n'importe quoi. Je pense que le parti AKP est financé d'une drôle de manière. Voilà.

Question orale – École de Loire – Par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire

M. le Maire – Il restait une question orale, je crois, en direction de l'Adjointe à l'Enfance et à l'Éducation, Iris Gallois, sur l'école de Loire.

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Merci, Monsieur le Maire. C'est un peu difficile de parler, après l'évocation d'une telle tragédie, de cette question-là.

En tant qu'élus, nous avons appris par divers canaux et notamment par *Le Journal du Centre* et son édition du 21 février, le projet de fermeture de l'école de Loire et le transfert de ses deux classes à l'école Jules Ferry ; des classes spécialisées, je précise.

Les parents d'élèves eux-mêmes l'ont seulement appris en début de semaine dernière, au retour des vacances scolaires.

S'agissant d'un projet impactant gravement le service rendu aux usagers et les conditions de travail des personnels, nous regrettons qu'il ait été annoncé sans réelle concertation préalable et dans un délai difficilement acceptable pour permettre une transition paisible, alors qu'il semble que les conditions concrètes de scolarisation des élèves en situation de handicap étaient très favorables dans ce lieu.

Le projet semble avoir été validé par la Mairie, et votre Adjointe à l'Éducation le confirme dans les colonnes de la presse locale.

Quand comptez-vous donc demander l'avis du Conseil municipal sur cette décision, qui aboutit à la fermeture d'une nouvelle école ?

Par ailleurs, la place nécessaire en termes d'espace pour permettre de travailler en très petits groupes, avec du personnel supplémentaire, pour pratiquer des activités adaptées,

comme la cuisine et le jardinage, est présent à l'école de Loire. En sera-t-il de même à l'école Jules Ferry ?

Le type de handicap qui touche les enfants concernés impose un cadre rassurant, réconfortant. Le terme qui revient dans les propos des parents d'élèves de l'école de Loire est « cocon ».

Dans une école Jules Ferry avec plus de classes, plus d'élèves et de personnels, architecturalement conçue comme un long couloir, ouverte, dans une école qui nécessite des travaux importants, voire sa reconstruction, ce cadre sera-t-il respecté ?

L'Éducation nationale avance l'argument de l'absence de support légal et administratif pour cette école (soi-disant depuis 2005). La possibilité de rattachement des deux classes à l'école André Cloix, alors, a-t-elle été étudiée ? Et, si oui, pourquoi a-t-elle été écartée ? Ce qui résoudrait ce problème d'absence de support.

Dernière question. Quel sera le devenir du bâtiment actuellement occupé par l'école de Loire (entre autres), si la fermeture est réalisée ?

Merci.

Mme Gallois –

Déjà, je tiens à vous préciser que nous avons rencontré, avec Mme Gien, les parents d'élèves élus le 26 janvier. La Directrice Académique m'a sollicitée à l'occasion d'une réunion pour la Cité Educative, pendant les vacances de Noël. À l'occasion de cette réunion, elle nous a évoqué son intention d'éventuellement fermer cette école. À Nevers, c'était une exception nationale ; les écoles spécialisées n'existent plus sur le territoire, puisque nous avons plutôt une politique d'inclusion. L'objectif de la Directrice Académique était de dire : « nous allons fermer l'école spécialisée, et inclure ces classes dans des écoles classiques. » Elle m'a annoncé que l'école André Cloix aurait un poste supplémentaire à titre définitif. Au regard des locaux, on ne pouvait pas accueillir les deux classes dans l'école André Cloix. Nous avons travaillé avec le directeur adjoint qui est en charge du handicap pour différents scénarios.

Nous avons évoqué l'école Jules Ferry, nous avons proposé Albert Camus, et nous avons également proposé Blaise Pascal. Ils ont retravaillé avec les équipes. L'école Jules Ferry semblait être la plus opportune, parce que les classes spécialisées nécessitent parfois d'avoir d'autres classes quand les enfants ont besoin d'avoir un temps calme, et qu'ils ont besoin d'être pris en charge par d'autres personnels. L'école Jules Ferry était l'école où il y avait le plus de place disponible.

Nous avons rencontré, avec Mme Gien, les parents d'élèves élus le 26 janvier. Il semblerait qu'à la réunion du 20 février, les parents d'élèves élus n'aient pas relayé cette réunion auprès de l'ensemble des parents. Il faut savoir qu'à cette réunion, il y avait les parents d'élèves de l'école André Cloix, et les parents d'élèves de l'école de Loire.

Mme Gien m'a fait parvenir le compte rendu de cette réunion. Il y avait effectivement plein de questions de la part des parents, puisqu'ils découvraient les choses, étant donné qu'il n'y avait pas eu de relais de cette information. J'avais demandé des garanties à la Directrice Académique, notamment que les postes des enseignants puissent partir avec les élèves. Après, c'est à leur bon vouloir, car, au niveau du mouvement, les enseignantes sont libres de pouvoir se mettre au mouvement, ou non. La question va leur être posée ; si elles veulent rester, c'est tout à fait possible.

J'ai, moi, apporté la garantie que l'ATSEM suivrait avec les enseignantes, bien évidemment. Nous nous sommes mises d'accord sur un calendrier qui sera travaillé avec les parents. Nous avons proposé que la psychologue de l'Éducation nationale puisse rencontrer les élèves. J'ai demandé à la Directrice Académique également qu'il puisse y avoir un accompagnement de l'équipe éducative de l'école Jules Ferry, qui, malgré tout, a une connaissance de l'accueil des enfants des classes ULIS, car il y a déjà eu par le

passé des classes ULIS à l'école Jules Ferry ; il y aura donc une formation de la directrice et de l'équipe enseignante. Il y aura également des visites avec les enfants sur place. Il y aura également des visites avec l'enseignante, les ATSEM, et les personnels qui travaillent avec les classes ULIS pour travailler les locaux et également la mise à disposition de matériels. C'est un projet, en fait, qui ne vient pas de notre fait au démarrage ; c'est la Directrice Académique qui a souhaité la fermeture de cette exception. Et nous, nous y répondons, il me semble, de la façon la plus apaisée possible.

Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions.

Par rapport au bâtiment de l'école de Loire, il est occupé par le périscolaire par le centre Léo Lagrange, qui continuera ses activités au sein de l'école de Loire.

M. le Maire – ... Qui continuera, sous réserve de l'état de l'école, parce que l'idée, c'est que l'on puisse un jour dégager les moyens. Je pense que vous avez pu constater les gros travaux que nous avons faits à André Cloix, qui en avait énormément besoin. Je ne veux pas remettre de l'huile sur le feu, mais, François Diot, ce n'est pas normal de laisser une école en arriver là. Et ce n'était pas la seule.

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire – Pour l'ensemble de votre œuvre, à laquelle vous n'êtes pas forcément responsable de tout, je le reconnais.

Je pense qu'il y a encore une grosse tranche de travaux à faire. Et puis, si, après, on peut se consacrer à l'école de Loire, on pourrait retrouver une seconde école de centre-ville ou une école augmentée sur les deux parties. Compte tenu de l'état, je ne suis pas certain que l'on puisse garder, à terme, des activités dans cette école tout court, vu l'état des murs et des plafonds.

Iris Gallois.

Mme Gallois – Je voudrais préciser deux choses. Nous avons aussi demandé que les enfants qui étaient inclus dans l'école André Cloix puissent avoir des EVS pour pouvoir être inclus à titre définitif.

J'ai également demandé que les fratries puissent avoir une dérogation et suivre avec les élèves qui allaient aller à l'école Jules Ferry, bien évidemment.

Et puis, je voulais aussi rappeler que l'école Jules Ferry, c'est aussi un objectif du mandat. En fait, avoir les classes ULIS qui vont être déjà intégrées à l'école, c'est aussi travailler le projet dès le départ avec la possibilité de mettre les locaux dans les meilleures dispositions possibles pour les accueillir dans ce projet pleinement. C'est aussi un choix qui est quand même fort, je pense.

Il y avait donc eu une information.

M. le Maire – Jimmy Derouault.

M. Derouault – Vous m'avez demandé si vous aviez répondu à toutes les questions. Sur la 4^{ème}, la réflexion sur laisser les deux classes quand même à l'école de Loire, pour que les élèves soient intégrés à André Cloix ; cela a-t-il été étudié ? On peut le faire, en fermant l'école administrativement. La DASEN, ce qu'elle demande, c'est de fermer l'école de Loire administrativement. Mais les deux écoles sont contiguës.

Ensuite, sur Jules Ferry, effectivement, c'est un objectif de mandat, et même de mandats précédents ; je ne suis pas sûr que ce soit une si bonne idée de mettre d'abord les enfants, et de faire les travaux ensuite. S'il doit y avoir une réflexion là-dessus, on pouvait aussi le faire tranquillement, effectivement, et, pourquoi pas, penser une nouvelle école pour Jules Ferry, avec deux classes ULIS. Le type de handicap des élèves concernés demande pour ces élèves de la stabilité, de la sécurité, d'avoir des repères, et là on est dans une école qui est largement ouverte. Quand je dis « largement ouverte », on est avec des élèves qui peuvent se sauver, par exemple. Beaucoup connaissent ici l'école de Loire, qui est fermée, un véritable cocon, comme disent les parents. L'école Jules Ferry, ce n'est pas du tout ça. Donc on peut comprendre l'inquiétude quand même. J'espère que vous l'admettez, mais, dans les réponses que vous apportez sur la formation, sur les visites, etc., j'espère que tout cela sera bien fait. Mais je crois qu'il y aura quand même un peu de casse ; la première étant, et vous le laissez déjà entendre, que les professionnels actuels ne vous suivront pas dans ce projet, et, là encore, ce sera une perte de repères pour ces élèves.

Mme Gallois – Sur la première question, je pense que ce qui fait un peu peur aussi, et je peux le comprendre, pour les parents, c'est le mot « fermeture ». En fait, la Directrice Académique avait vraiment la volonté que cela n'existe plus. Effectivement, on avait envisagé la possibilité de dire qu'on laisse les deux classes là, et qu'on fusionne. Mais, en fait, la fusion ne rendait pas visible l'inclusion. De ce fait, les enfants restaient là où ils étaient, et il n'y avait pas une inclusion. On fusionnait deux écoles existantes, mais, la Directrice Académique, ce n'était pas ce qu'elle souhaitait.

M. Derouault – Ils sont déjà inclus, à l'école André Cloix.

Mme Gallois – Ils sont déjà inclus, mais ils ne sont pas dans les mêmes locaux, malgré tout ; il y a une frontière géographique qui est quand même visible. J'ai proposé plusieurs choses à la Directrice Académique quand je l'ai rencontrée : Jules Ferry était l'une des possibilités. Au départ, nous avons envisagé de mettre une classe à Jules Ferry, une autre classe à Albert Camus, ou une classe à Jules Ferry et une classe à Blaise Pascal. Ce sont les équipes, en fait, qui ont souhaité continuer à travailler ensemble également ; les deux enseignantes. Cela a été travaillé à la Direction Académique ; c'est indépendant de notre volonté. Jules Ferry, c'est ce qui répondait le mieux aux besoins.

Je vous le redis, je pense que le mot « fermeture » fait peur aux parents, et je peux le comprendre, parce qu'en fait c'est aussi un attachement. Je les ai rencontrés, les parents. Pendant la réunion, c'était un vrai attachement émotionnel. Parce que cette école, c'est un endroit qui les a accueillis, avec des enfants avec des particularités ; je l'entends, et je le comprends. La fermeture acte une forme de deuil ; cela, vraiment, c'est quelque chose que j'ai entendu et que j'ai compris.

Je ne pense pas, néanmoins, que l'école Jules Ferry soit une perte de repères totale, dans la mesure où c'est accompagné. Effectivement, ce sont des enfants à besoins particuliers. Je pense que l'Éducation nationale en a totalement conscience ; je pense que nous aussi, nous allons faire le nécessaire pour mettre en œuvre le maximum de choses pour que ce transfert se fasse dans les meilleures conditions possibles pour les enfants, pour les équipes, et pour que tout reste relativement stable. Les enfants partent avec leur enseignant ; ils changent de locaux, mais cela va être accompagné dans le temps ; dès maintenant, on le travaille déjà.

M. Derouault – (*hors micro*)

Mme Gallois – Si, les enseignantes ont été... Si, si, les enseignantes...

M. Derouault – *(hors micro)*

Mme Gallois – Ce n'est pas la fermeture qui a entériné cela. La fermeture a peut-être été une goutte d'eau, mais ce n'est pas la fermeture qui a entériné cela.

J'entends l'émotion des parents. La réunion que nous avons eue avec les parents d'élèves élus, c'était une réunion vraiment forte et chargée en émotions.

J'entends, en fait, que les parents puissent être vraiment attachés à ces lieux, en lien avec leur histoire familiale. C'est une autre histoire qui s'ouvre aussi, et les changements, de toute façon, s'obligent à nous.

M. le Maire – Nous allons essayer d'être attentifs au maximum, et à ce que cela se passe au mieux. J'en ai rencontré aussi certains, et je pense que nous avons un certain nombre de mois pour le préparer. Il y a un engagement aussi de l'Éducation nationale à accompagner cela au mieux. Ce n'est vraiment pas dirigé contre telle ou telle classe ; c'est que l'établissement risque de ne plus, à terme, accueillir aucune activité, vu son état, le temps que l'on fasse les travaux. Il y a aussi cette raison-là.

Voilà, je vous propose que nous levions ce Conseil municipal. Je vous propose que nous nous retrouvions, sauf changement, pour le vote du budget. Ce sera le 4 avril.

Merci, et bonne soirée.

M. le Maire lève la séance à 22 h 30.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Philippe Cordier

Denis Thuriot

Damien Baudry